



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Gendarmerie royale du Canada

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement pour simplifier les exigences liées aux rapports, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a demandé que Gendarmerie royale du Canada et treize autres ministères examinent d'autres structures de rapport en remplacement de leur *Rapport sur les plans et les priorités* de cette année. Il a donc exempté le ministère de se conformer aux lignes directrices prescrites pour la préparation de ce rapport.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-67

ISBN 0-660-61495-2



***Le Rapport sur
Les plans et les priorités
2001-2002***

La Gendarmerie royale du Canada

*L'honorable Lawrence MacAuley, P.C., député
Solliciteur général du Canada*

Table des matières

Acronymes utilisés	4
--------------------------	---

Section I : Messages

Message du Ministre	9
Déclaration de la direction	11
Message du Commissaire	13

Section II : Bue d'ensemble de la GRC

Quoi de neuf	17
Mandat, rôles et responsabilités	19
Objectifs du programme	22
Contexte de la planification	23
Dépenses prévues de la GRC	27

Section III : Plans, résultats, activités et ressources

Services de police fédérale	31
Services de police contractuelle	41
Services nationaux de police	51
Services de maintien de la paix	61
Services de police de protection	65
Structure organisationnelle	67

Section IV : Initiatives conjointes

Initiatives horizontales	75
Initiatives collectives	81

Section V : Renseignements financiers

Section VI : Autre renseignements

Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements et sites Web	93
Principales lois appliquées et ententes relevant de la GRC	94
Index	95

Acronymes utilisés

ACCP	Association canadienne des chefs de police
ACICR	Alberta Centre for Injury Control and Research
ACDI	Agence canadienne de développement international
ADN	Acide désoxyribonucléique
ADRC	Agence des douanes et du revenu Canada
AIV	Année internationale des volontaires
AL	Agent de liaison
BCP	Bureau du Conseil privé
BNDC	Banque nationale de données criminelles
CADTFC	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
CCP	Collège canadien de police
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CICAD	Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues
CIPC	Centre d'information de la police canadienne
CNLC	Commission nationale des libérations conditionnelles
CPP	Commission des plaintes du public contre la GRC
DGBS	Direction de la gestion des biens saisis
DPI	Dirigeants principal de l'Information
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
FJC	Forums de justice communautaire
GED	Gouvernement en direct
GEI	Groupe d'étude sur l'immigration
GRC	Gendarmerie royale du Canada
ILAC	Initiative de lutte anticontrebande
IP	Immigration et passeport
ISB	Initiative du secteur bénévole
ITR	Identification en temps réel
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada
MDN	Ministère de la Défense nationale
MJ	Ministère de la Justice
ONU	Organisation des Nations Unies
OPP	Police provinciale de l'Ontario
PC	Produits de la criminalité
PPM	Peloton de protection du Premier ministre
RDRF	Représentants divisionnaires des relations fonctionnelles
RMR	Rapport ministériel sur le rendement
ROSS	Système de bureautique de la GRC
ROTS	Rapports obligatoires sur les transactions suspectes
RPP	Rapport sur les plans et les priorités
RSNP	Réseau des Services nationaux de police
RSO	Rapports statistiques sur les opérations

SALCV	Système d'analyse des liens entre les crimes de violence
SARC	Système automatisé de renseignements sur la criminalité
SCA	Stratégie canadienne antidrogue
SCC	Service correctionnel Canada
SCRC	Service canadien de renseignements criminels
SCRMOG	Système de communication de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton
SCRS	Service canadien de renseignements de sécurité
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SDD	Stratégie de développement durable
SGC	Solliciteur général du Canada
SIRRJ	Système intégré de rapports sur les renseignements judiciaires
SNEFC	Service national des enquêtes des Forces canadiennes
SPCUT	Service de police de la communauté urbaine de Toronto
SPPCAD	Services de protection des personnalités canadiennes et des agents diplomatiques
SPRR	Structure de planification, de rapports et de responsabilisation
SRPC	Système de renseignements protégés sur la criminalité
STO	Station de transmissions opérationnelles
TEAM	Système de gestion des dépenses globales et des actifs
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
UMPC	Unité mixte des produits de la criminalité
USINS	United States Immigration and Naturalization Service
VGC	Vérificateur général du Canada

Section I :
Messages

MESSAGE DU MINISTRE

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités de la Gendarmerie royale du Canada* (GRC), qui regroupe les principaux plans, priorités et résultats escomptés pour la période de 2001-2002 à 2002-2003.

La GRC fait partie du portefeuille du Solliciteur général, lequel englobe aussi le ministère du Solliciteur général, le Service correctionnel Canada (SCC), le Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS), la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et trois organes d'examen.

La GRC a pour mission de protéger le public et d'assurer le maintien d'une société juste, paisible et sûre. À cette fin, elle contribue à bâtir des communautés fortes et sûres en misant sur une approche équilibrée de la criminalité qui est adaptée aux valeurs canadiennes, inspire la confiance à l'égard des institutions et raffermis les liens qu'elle entretient avec les communautés.

La GRC a pris l'engagement d'améliorer la qualité des services qu'elle offre aux Canadiens. Pour ce faire, elle entend travailler en partenariat avec les provinces, les territoires et les municipalités, ainsi qu'avec le secteur privé et les nombreux bénévoles grâce auxquels elle peut accomplir son mandat dans les communautés.

En cette *Année internationale des volontaires*, je tiens particulièrement à remercier et à féliciter les quelque 70 000 personnes qui travaillent bénévolement pour la GRC partout au pays.

En tant qu'organisation, la GRC veut faire la preuve de son leadership par la quête de l'excellence. Dans ce rapport, elle dévoile les plans et les résultats qui lui permettront de devenir plus stratégique et responsable. Pour atteindre ses objectifs, la GRC misera sur cinq secteurs auxquels elle accordera priorité à l'échelle nationale. Ces secteurs sont :

- le crime organisé;
- les enfants et les adolescents;
- les services de police internationale, y compris le maintien de la paix;
- les services de police intégrés;
- la justice alternative.

La GRC est fière d'être au service de tous les Canadiens et de contribuer à la sécurité publique et à la qualité de vie des communautés de toute taille.

Les Canadiens accordent une grande importance à la sécurité publique et y voient un élément essentiel de leur qualité de vie. C'est pourquoi, en ma qualité de solliciteur général, j'entends travailler avec mes collègues à améliorer sans cesse cette qualité de vie.

L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001-2002 de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités et les stratégies de l'organisation, ainsi que les résultats escomptés par celle-ci;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

G. Zaccardelli, commissaire

Date: _____

MESSAGE DU COMMISSAIRE

En sa qualité de service de police national du Canada, la GRC demeure déterminée à concrétiser la sécurité des foyers et des collectivités. Je suis heureux de présenter ce rapport qui décrit les plans et les priorités que nous avons établis pour atteindre ce but.

Au cours de la dernière décennie, la GRC a subi d'importantes transformations, certaines attribuables à des facteurs externes et d'autres, à des facteurs internes. Nous avons ainsi appris à réussir dans un monde en constante évolution. Si nous voulons poursuivre sur cette lancée, nous devons à présent assumer notre avenir en regardant au-delà du moment présent, en anticipant les pressions et les menaces et en adoptant un mode de pensée et de planification plus stratégique.

Pour devenir plus stratégique, nous devons canaliser nos efforts vers deux buts interreliés :

- le but qui relève de notre mandat : contribuer à assurer la sécurité des Canadiens dans leurs foyers et leurs collectivités;
- notre but ou défi comme organisation : devenir une organisation d'excellence à l'échelle nationale et internationale. Pour ce faire, nous concentrerons nos efforts sur quatre éléments clés : axer nos démarches sur le renseignement, agir en accord avec nos valeurs, définir clairement nos responsabilités et établir des liens plus solides avec la communauté policière et d'application de la loi, ainsi qu'avec d'autres partenaires.

En novembre 2000, notre Équipe de gestion supérieure a adopté un nouveau cadre stratégique visant à définir l'orientation générale de l'organisation à moyen et à long termes. Ce cadre, qui est décrit ci-après, sera repris dans les rapports au Parlement (RPP et RMR) qui seront déposés au cours du prochain cycle de planification.

Le cadre de travail définit clairement ce que nous voulons accomplir (but stratégique), les secteurs vers lesquels nous concentrerons nos efforts pour atteindre notre but (priorités stratégiques), les fonctions dans lesquelles nous devons exceller et que nous devons continuellement améliorer pour atteindre notre but et respecter nos priorités (objectifs stratégiques) et la façon dont nous mettrons en oeuvre nos stratégies de gestion pour atteindre notre but.

Voici nos priorités stratégiques :

Crime organisé - Le crime organisé représente la plus grave menace contre la société, les institutions, l'économie et la qualité de vie du Canada;

Jeunes - Les jeunes constituent l'avenir du Canada, mais aussi les criminels potentiels de demain.

Justice alternative - Nous devons trouver des solutions qui découragent la récidive, qui profitent à la fois aux victimes et aux contrevenants, et qui atténuent la pression exercée sur un appareil de justice pénale déjà surchargé.

Services de police internationale - En collaboration avec nos partenaires au pays et à l'étranger, nous devons promouvoir la paix et la stabilité, ainsi qu'accroître la sécurité humaine dans les pays déchirés par la guerre et les conflits ethniques. Ce secteur permettra de prévenir l'infiltration et la prolifération du crime organisé.

Services de police intégrés - Cette fonction a une dimension à la fois nationale et internationale. À l'échelle nationale, elle permet de coordonner, de faciliter et d'intégrer la répression et l'application de la loi, les outils et les techniques employés par la collectivité policière dans la mise à exécution des priorités clés en matière de criminalité. À l'échelle internationale, elle renvoie à notre rôle de leader en matière de gestion des problèmes transnationaux.

La mise à exécution de ces priorités stratégiques et l'atteinte de notre but stratégique dépendent de notre capacité de nous améliorer continuellement, notamment dans l'exécution de nos fonctions principales que sont la prévention, le renseignement, les enquêtes, la répression et la protection.

À chaque cycle de planification, la gestion supérieure réitère son engagement à l'égard du mandat, du but, des priorités et des objectifs stratégiques de l'organisation en arrêtant des stratégies de gestion clés à court et à moyen termes. Pour 2001-2002 et les exercices suivants, six stratégies de gestion seront employées. Ces stratégies nous permettront :

- de donner suite à l'engagement du gouvernement à l'égard de la sécurité publique et des politiques sociales et d'application de la loi;
- d'harmoniser nos multiples rôles avec les priorités actuelles du gouvernement;
- de fournir aux communautés qui sont nos clients, des services intégrés et homogènes;
- d'assurer, pour les Canadiens, la saine gestion de notre organisation.

Les six stratégies de gestion sont les suivantes :

- mise à exécution du modèle opérationnel (comportements/stratégies);
- amélioration des communications;
- mise en oeuvre de la fonction de contrôleur moderne;
- amélioration de l'infrastructure technologique;
- amélioration des fonctions et capacités en matière de ressources humaines;
- amélioration de la planification et mise en oeuvre de la gestion du rendement.

Grâce à ce cadre et à des processus plus stratégiques, nous espérons mieux servir les Canadiens et réaliser pleinement notre mandat, notre mission et notre vision. Par ailleurs, en définissant précisément notre but, nos priorités et nos objectifs stratégiques, nous contribuerons à une meilleure harmonisation et orientation des opérations sur le terrain.

La GRC ne saurait être mieux placée pour connaître le Canada et sa population, étant présente dans tous les coins du pays aussi bien dans les villes qu'à la campagne, du nord au sud, d'est en ouest. Notre détermination à préserver le Canada tel qu'il est - une société pacifique, sûre et démocratique - et le rôle que nous jouons pour ce faire sont reconnus dans le monde entier. Nous nous devons donc de viser l'excellence afin de toujours faire honneur à cette réputation.

G. Zaccardelli
commissaire



Section II :

Vue d'ensemble de la GRC

A. Quoi de neuf

En septembre 2000, Giuliano Zaccardelli est devenu le 20^e commissaire de la GRC.

Suivant cette nomination, un certain nombre de changements ont été apportés au cadre stratégique et à la structure de fonctionnement de l'organisation.

Cadre stratégique

En novembre 2000, l'Équipe de gestion supérieure a adopté un cadre stratégique qui, combiné au mandat, à la mission et aux valeurs, définit plus précisément notre but stratégique, nos priorités et nos objectifs, en plus d'orienter les opérations sur le terrain. Ce nouveau cadre, dont il est question dans le message du Commissaire (page 13), fera partie intégrante de nos documents de planification, du Rapport sur les plans et les priorités (RPP) et du Rapport ministériel sur le rendement (RMR) qui seront déposés au cours du prochain cycle de planification.

Le RPP de 2001-2002, conformément à la Structure de planification, de rapports et de responsabilisation (SPRR) approuvée, englobe les priorités stratégiques suivantes :

- mieux protéger les Canadiens contre le crime organisé;
- mieux protéger les Canadiens contre les crimes violents et la criminalité juvénile;
- fournir des solutions de rechange au système de justice pénale traditionnel;
- fournir des services de police afin d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités;
- fournir aux Canadiens des outils d'enquête et des renseignements en matière d'enquêtes policières;
- assurer au nom du gouvernement canadien la participation de police canadienne aux missions de maintien de la paix à l'étranger;
- assurer la protection des dignitaires canadiens et étrangers;
- assurer la gestion efficace de l'organisation.

Structure de fonctionnement

Cette année, nous avons six secteurs d'activité, dont deux nouveaux :

► *Services de police de protection* : Ce secteur fait suite à la hausse de la demande au Canada et à l'étranger. Il englobe les événements majeurs, les visites de dignitaires étrangers et de personnes jouissant d'une protection internationale, les personnalités canadiennes, la police des aéroports et les missions étrangères, ainsi que les fonctions de soutien connexes.

► *Structure organisationnelle* : Ce secteur regroupe les services appuyant la gestion interne de l'organisation, à savoir la Gestion des ressources humaines, la Gestion générale et le Contrôle, et l'Orientement stratégique.

Étude sur le changement

Dernièrement, la GRC a chargé le Conference Board du Canada de réaliser une étude de cas sur l'expérience de la GRC à l'égard du changement. Le rapport, qui couvre une période de dix ans, fait un survol objectif du passé de l'organisation, de ses réussites, de certaines difficultés qu'elle a connues ainsi que des perspectives d'avenir. Cette étude jouera un rôle important dans l'histoire de la GRC, qui s'apprête à devenir plus stratégique et réceptive. Le rapport sera disponible sur l'InfoWeb de la GRC ainsi que sur Internet au début de 2001.

B. Mandat, rôle et responsabilités



Notre mission

La Gendarmerie royale du Canada est le service de police national du Canada. Fière de ses traditions et sûre de pouvoir relever les défis des années à venir, la Gendarmerie s'engage à maintenir la paix, à assurer le respect de la loi et à offrir un service de qualité, de concert avec les collectivités qu'elle sert.

Notre vision

Nous voulons être une organisation progressiste, proactive et innovatrice, fournir un service de la plus haute qualité grâce à un leadership dynamique, à la formation et à la technologie, de concert avec les collectivités que nous servons, être responsables et efficaces grâce au partage du processus décisionnel, assurer un milieu de travail sain qui favorise l'esprit d'équipe, la libre communication et le respect mutuel, promouvoir la sécurité des collectivités et faire preuve de leadership dans la quête de l'excellence.

La Gendarmerie royale du Canada, le service de police national, relève du ministère du Solliciteur général du Canada.

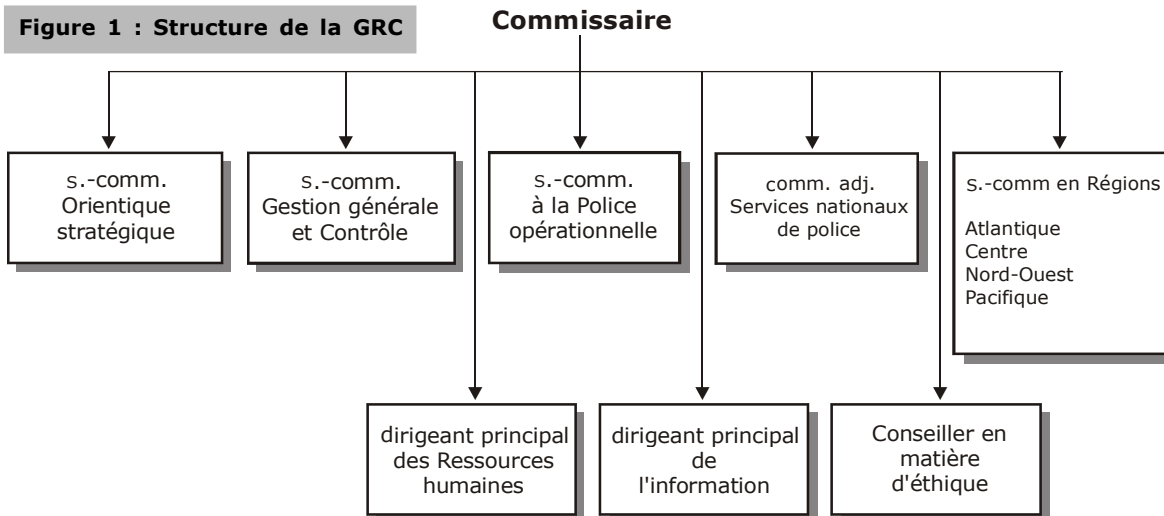
Son mandat est fondé sur l'autorité et les responsabilités qui lui sont conférées par l'article 18 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, à savoir :

Appliquer la loi, prévenir le crime, maintenir la paix, l'ordre et la sécurité.

Le mandat de la GRC comporte plusieurs facettes :

- prévenir la criminalité, mener des enquêtes et maintenir l'ordre;
- faire respecter les lois dans des domaines aussi variés que la santé et la protection des recettes de l'État;
- contribuer à la sécurité nationale;
- protéger les représentants de l'État, les dignitaires en visite et les missions étrangères;
- fournir des services de soutien opérationnel essentiels à d'autres services de police et organismes d'application de la loi.

La GRC est unique au monde puisqu'elle est un service de police municipal, provincial et national. Elle agit à contrat dans trois territoires et huit provinces (exception faite du Québec et de l'Ontario), ainsi que dans de nombreuses municipalités et collectivités des Premières nations.



Les pouvoirs d'exécution des dispositions de la *Loi sur la GRC* et la responsabilité en matière de reddition de comptes sont conférés au Commissaire, qui relève du Solliciteur général du Canada. Il est appuyé par quatre sous-commissaires dans les régions, et trois sous-commissaires à la Direction générale. Ces derniers sont respectivement responsables de la Police opérationnelle, de la Gestion générale et du Contrôle, ainsi que de l'Orientation stratégique. De plus, un commissaire adjoint est responsable des Services nationaux de police. Le Commissaire compte sur un dirigeant principal de l'Information, un dirigeant principal des Ressources humaines et un conseiller en matière d'éthique, lesquels relèvent directement de lui.

De plus, il y a 14 commandants divisionnaires, un commandant à la Division Dépôt [où sont situées les installations de formation à Regina (Saskatchewan)], et 17 directeurs de programme à la Direction générale.

La GRC compte six secteurs d'activité : Services de police fédérale, Services de police contractuelle, Services nationaux de police, Services de maintien de la paix, Services de police de protection et Structure organisationnelle. Les cinq premiers offrent des services aux Canadiens, directement ou indirectement, et englobent chacun un certain nombre de secteurs de service.

Services de police fédérale

Les Services de police fédérale offrent des services de protection, d'enquête, d'application de la loi et de police au gouvernement fédéral, à ses ministères et organismes et aux Canadiens dans les 13 provinces et territoires.

Services de police contractuelle

Les Services de police contractuelle offrent des services de police à contrat, selon une formule de partage des coûts, aux trois territoires et à toutes les provinces (à l'exception du Québec et de l'Ontario), en vertu d'ententes d'une durée de 20 ans entre le gouvernement fédéral et les provinces, territoires et municipalités (les ententes actuelles prennent fin en 2012). À chaque compétence à contrat correspond une division, et les services sont offerts au niveau local ou du détachement. Quelque 200 municipalités bénéficient de ces services, de même que 192 collectivités des Premières nations en vertu de 170 ententes distinctes.

Organisés selon les principes de la police communautaire, ces services englobent la prévention du crime, le maintien de l'ordre, l'application du code de la route et du *Code criminel*, ainsi que des services d'urgence.

Services nationaux de police

Les Services nationaux de police assurent un soutien opérationnel essentiel au système canadien de justice pénale, notamment à plus de 400 organismes policiers et gouvernementaux canadiens ainsi qu'à certains organismes internationaux d'application de la loi. Les secteurs de service englobent la formation supérieure, les renseignements criminels, les dossiers automatisés d'antécédents judiciaires, une base de données d'empreintes digitales, des analyses judiciaires, l'analyse des crimes de violence et les dossiers sur les armes à feu.

Services de maintien de la paix

Les Services de maintien de la paix offrent de l'aide et une formation en matière de police pour des missions de maintien de la paix, ainsi que des services de police internationaux connexes à des pays aux prises avec des conflits internes. Ces services sont offerts conformément à la politique étrangère du Canada et au nom du gouvernement canadien, habituellement en vertu d'un mandat des Nations Unies.

Services de police de protection

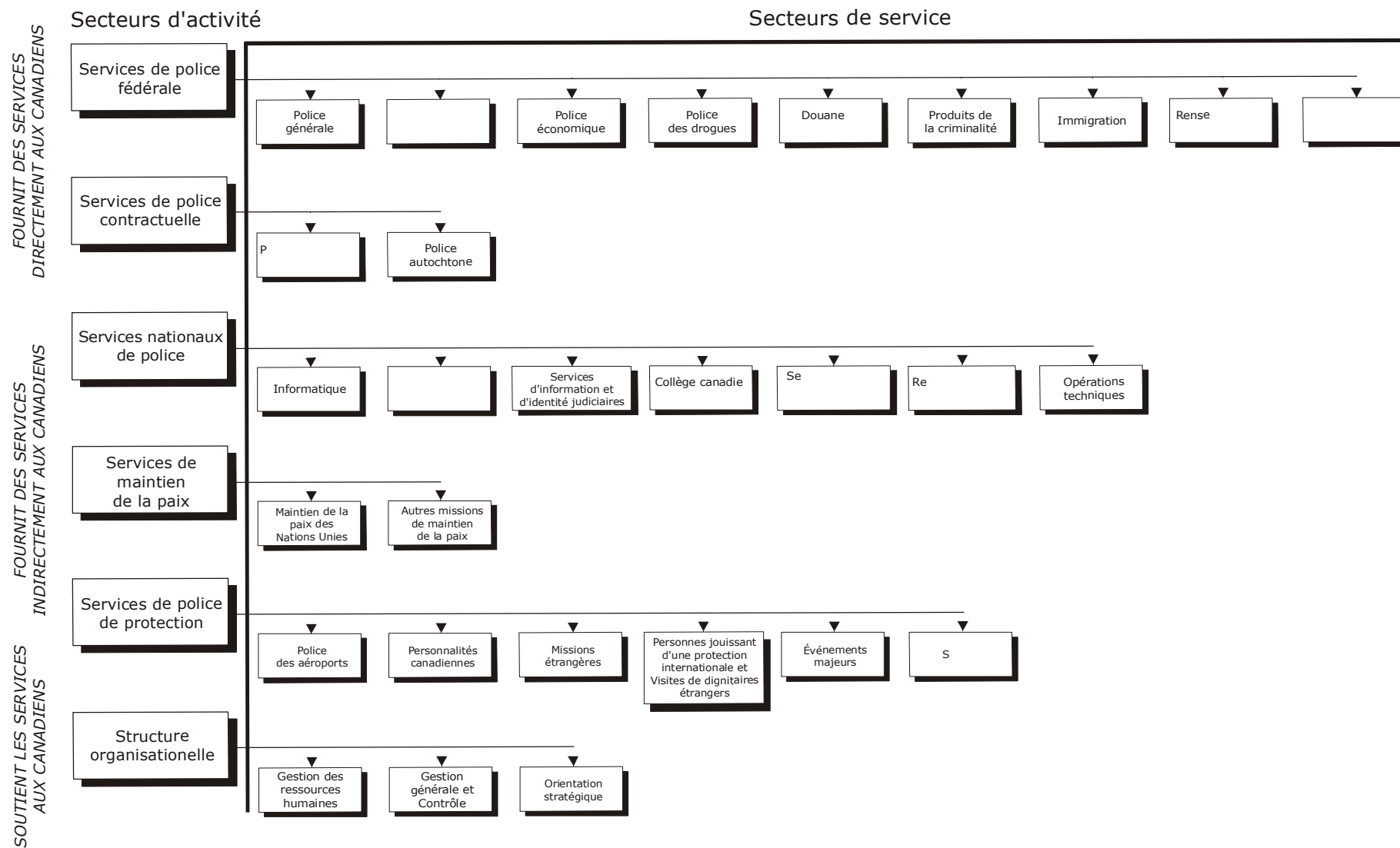
Les Services de police de protection assurent la sécurité des dignitaires canadiens, des dignitaires étrangers et de leur résidence, ainsi que des personnes jouissant d'une protection internationale en visite au pays. Ils sont assurés par des membres hautement compétents qui utilisent pour ce faire des technologies de pointe.

Structure organisationnelle

La Structure organisationnelle appuie la gestion interne de l'organisation et englobe la gestion des Ressources humaines, la Gestion générale et le contrôle, ainsi que l'Orientation stratégique.

La mise en oeuvre des priorités stratégiques peut nécessiter l'intervention d'un seul ou de plusieurs secteurs d'activités en raison du lien d'interdépendance qui unit l'application de la loi et la prévention du crime. Par exemple, la criminalité organisée transnationale fait appel à quatre secteurs d'activités : Police fédérale, Police contractuelle, Services nationaux de police et Services de maintien de la paix. Les services aux Autochtones, le maintien de l'ordre et la répression des crimes de violence et de la criminalité juvénile sont accomplis en grande partie par le biais des services contractuels. L'enregistrement des armes à feu et les services d'information relèvent des Services nationaux de police, qui assurent le soutien essentiel opérationnel et technique de la communauté canadienne d'application de la loi.

Figure 2: Structure des secteurs d'activité et des secteurs de service



C. Objectifs du programme

L'objectif principal de la GRC est de contribuer à la sécurité des foyers et des collectivités partout au pays. Ses objectifs secondaires sont : aider à susciter un sentiment de sécurité, répondre aux besoins des victimes de crime, favoriser la prévention du crime et employer des alternatives au système de justice pénale.

Les activités de la GRC sont guidées par les huit priorités stratégiques énoncées dans la SPRR. Ces priorités :

- font état des politiques du gouvernement précisées dans le discours du Trône de janvier 2001, en particulier celle de « bâtir des collectivités plus fortes et plus sûres »;
- sont harmonisées aux priorités en matière de sécurité publique du Solliciteur général;
- sont interdépendantes au niveau opérationnel dans la prestation des services par nos cinq principaux secteurs d'activités;
- sont mises à exécution par le biais de partenariats avec des ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, avec d'autres organismes d'application de la loi, ainsi qu'avec des communautés, des groupes et des organisations locaux et en collaboration avec tous les Canadiens.

Nos priorités stratégiques définissent notre orientation globale qui fait état de notre contribution à l'unité nationale et à la cohésion sociale du Canada. Nous suivons cette orientation stratégique :

- en remplissant notre mandat à plusieurs facettes, soit prévenir la criminalité et mener des enquêtes, maintenir l'ordre, faire respecter les lois, contribuer à la sécurité nationale, protéger les représentants de l'État, les dignitaires en visite et les missions étrangères et fournir des services de soutien opérationnel essentiels à d'autres services de police et organismes d'application de la loi;
- en mettant de l'avant les engagements du gouvernement fédéral en matière de sécurité publique et les priorités connexes en matière d'application de la loi et de politique sociale;

- en équilibrant, dans le contexte du cadre constitutionnel du Canada et des priorités courantes du gouvernement, notre rôle fédéral (qui est non discrétionnaire en vertu de la *Loi sur la GRC*) et notre rôle contractuel, notre infrastructure nationale et nos services nationaux de police, et notre rôle au chapitre du maintien de la paix internationale et les autres rôles qui nous sont confiés;
- en fournissant des services intégrés et uniformes à nos clients par l'intermédiaire de nos cinq principaux secteurs d'activités.

D. Contexte de la planification - facteurs de changement

La GRC, comme toute organisation moderne, subit l'influence d'une foule de facteurs sociaux, aussi bien à l'échelle locale que mondiale. En évaluant notre environnement, nous avons défini un certain nombre de ces facteurs.

Voir le site suivant pour accéder à l'Analyse de l'environnement, mise à jour quatre fois l'an

www.rcmp-grc.gc.ca/html/resources-f.htm

Facteurs externes

► **Facteurs de déstabilisation**

Des pressions mondiales influent sur la stabilité des régions, des pays et de continents entiers.

Selon les prévisions, les missions de consolidation de la paix augmenteront en nombre et en complexité, ce qui rendra nécessaire l'affectation d'un personnel civil plus important et mettra à point la capacité des organisations gouvernementales et non gouvernementales pour rétablir les institutions fondamentales. L'an dernier, le Canada a presque doublé son effectif policier en mission en vertu de l'Arrangement sur la police civile au Canada.

► **Un monde branché**

La nouvelle économie mondiale se caractérise par la libéralisation des échanges commerciaux, l'internationalisation des institutions financières, la mondialisation du système financier, la participation directe des consommateurs et la rationalisation et l'uniformisation des politiques économiques et de la réglementation. L'intégration économique contribuera à la perméabilité des frontières, ce qui se traduira par un marché mondial et une infrastructure commerciale favorisant la circulation de marchandises légales et illégales.

Les progrès technologiques, l'internationalisation de l'activité bancaire et l'accès direct des consommateurs sont autant de possibilités pour la criminalité en col blanc, le terrorisme économique et l'intégration d'institutions financières dirigées par des criminels. Partout dans le monde, on relève la vulnérabilité des entreprises et des consommateurs face aux attaques les plus simples.

► **Les défis et possibilités de la technologie**

Le progrès prend le pas sur notre capacité d'examiner les conséquences éthiques et juridiques des découvertes scientifiques, particulièrement dans le domaine de la génétique. Des questions encore mal comprises comme la protection de la vie privée et l'utilisation de cellules humaines ou de formes de vie humaine n'ont été abordées qu'en surface seulement. Elles doivent faire l'objet de débats publics.

La haute technologie est accessible aux groupes, organisations et particuliers, sans tenir compte des idéologies et motivations, de l'éthique, de l'emplacement et du discernement de ceux qui l'utilisent. Grâce au sans-fil, il sera possible de communiquer avec des endroits auparavant inaccessibles, ce qui créera d'énormes possibilités pour les entreprises, l'éducation, la communication et la participation. La démocratisation de la technologie donne toutefois lieu aux abus, à la manipulation et à l'exploitation.

Dans le cyberspace, les crimes anciens font peau neuve. L'interconnectivité des systèmes et la distribution répandue de logiciels de piratage augmentent les possibilités d'interruption ou de destruction de réseaux entiers.

► **Pouvoir et gérance**

La mondialisation et les facteurs qui l'accompagnent engendrent des changements au chapitre du pouvoir politique à l'échelle nationale, supranationale et infranationale. Ainsi, le pouvoir peut passer aux mains d'organisations non gouvernementales, d'entreprises multinationales et d'associations internationales présentes de part et d'autre des frontières. Les villes-États qui détiennent un certain pouvoir économique et politique veulent accroître leur influence et mettent à l'épreuve les rapports traditionnels au sein des gouvernements, de même qu'entre les institutions fédérales et les gouvernements. La GRC est en rapport direct avec plus de 200 partenaires municipaux à contrat, dont certains demandent une réceptivité accrue à leurs besoins ainsi qu'une représentation plus importante à Ottawa.

La confiance du public envers le gouvernement et ses institutions démocratiques traditionnelles s'érode graduellement, comme en témoigne la défiance accrue de l'autorité. Résultat, les comportements visant à mettre au défi l'élite sociale, comme les manifestations contre la mondialisation, sont de plus en plus nombreux. Les Canadiens se disent méfiants face à leurs élus et aux institutions publiques, et ils s'inquiètent de l'abaissement des normes d'éthique commerciale. Ils sont plus portés à remettre en l'autorité question et à réagir par des modes d'action politique non traditionnels.

L'adoption des principes de démocratie participative et l'évolution des valeurs à l'égard des institutions où s'exerce le pouvoir donne lieu à un mouvement axé sur la transparence, l'ouverture, la globalité et la responsabilité de la gestion. Partout dans le monde, on voit des exemples de processus décisionnel faisant appel à la consultation des citoyens et à l'engagement de ces derniers. Le rapport sur le rendement devient le moyen par excellence de démontrer la valeur d'une organisation.

► **Le Canada en Amérique du Nord et dans le monde**

Le Canada joue un rôle de plus en plus important dans les affaires internationales. Les rencontres internationales sont plus nombreuses que jamais, et les élus voyagent de plus en plus à l'étranger, ce qui exige des programmes de sécurité rigoureux. Par ailleurs, ces rencontres sont des aimants pour les manifestants, qui y voient un point de convergence pour une foule de causes.

L'intégration nord-américaine offre au Canada des possibilités, mais aussi des défis, notamment au chapitre de l'intégration économique, de l'environnement, des questions territoriales et des frontières. En Amérique du Nord, la pression relative au crime, à la sécurité et à la perméabilité des frontières est énorme. De toute évidence, la sécurité intérieure figurera au premier rang des priorités d'un gouvernement et d'un congrès républicain.

► **La transformation du Canada**

Depuis 1996, le taux d'immigration a dépassé celui des naissances naturelles. En pourcentage, le Canada compte le plus de ressortissants étrangers de tous les grands pays industrialisés. La diversité est plus flagrante dans les villes du Canada, les trois-quarts des immigrants élisant domicile dans les grands centres urbains.

Plus de 70 % des Canadiens vivent en région urbaine - proportion qui augmentera avec la migration continue des populations rurales vers la ville et de l'immigration. Par ailleurs, la population du Canada vieillit : en 1999, on estimait à plus de 3,8 millions les personnes âgées de plus de 65 ans. Ce chiffre devrait s'accroître de 13 % d'ici 2005. Les personnes âgées sont celles qui craignent le plus le crime; elles ont des besoins distincts et nécessitent des services spécialisés.

En comparaison, la population autochtone rajeunit sans cesse et devrait s'accroître de 135 900 d'ici la prochaine décennie, les Prairies connaissant la plus forte croissance. Malgré les nombreux exemples de communautés autochtones florissantes, de nombreuses autres communautés autochtones sont encore isolées, peu éduquées, démunies devant l'économie du savoir, pauvres et en mauvaise santé. Analphabètes, elles affichent des taux élevés de chômage et de suicide, soit plus de six à huit fois la moyenne nationale.

La pauvreté au Canada est plus concentrée dans les centres urbains (hausse de 33,8 % de 1990 à 1995). Les quartiers les plus pauvres se sont étendus et ont vu leur population s'accroître. La pauvreté chez les enfants s'est accrue de 50 % depuis dix ans. La pauvreté serait une cause profonde de la criminalité.

► **Crime**

Le crime et la justice pénale prennent une ampleur transnationale et figurent dans les programmes internationaux comme des problèmes horizontaux critiques. Les tribunes visant à encourager et à faciliter la justice et l'application coopérative de la loi se multiplient, reconnaissant l'importance des liens internationaux et de la mise en commun des renseignements.

Les groupes criminels font fi des frontières et des cultures. Ils utilisent avec habileté la technologie et les communications et forment des « alliances d'intérêt » avec des organisations qui partagent un but commun, mais des intérêts différents. Les organismes d'application de la loi - traditionnellement hiérarchisés, territoriaux et opaques - reconnaissent à présent la nécessité d'une ouverture. Ils sont disposés à former des partenariats et des alliances et à adopter de nouvelles méthodes pour lutter contre le crime, en mettant sur pied, notamment des équipes multidisciplinaires interorganismes.

La prévention du crime, qui s'attaque aux causes profondes de la criminalité, connaît un essor partout dans le monde. En raison des coûts socio-économiques élevés de la criminalité et des liens qui unissent la criminalité dans la collectivité et le crime organisé, on se penche davantage sur les causes de la criminalité et l'efficacité des méthodes de prévention.

Dans certains pays industrialisés, comme le Canada, les États-Unis, l'Australie, l'Allemagne et l'Espagne, les taux de criminalité révélés par les statistiques policières ont chuté, ce qui, en partie, peut être attribuable à la prévention du crime. Toutefois, les facteurs démographiques, le signalement des incidents à la police et les changements législatifs jouent aussi un rôle dans cette diminution. Au Canada, le taux de crimes signalés à la police a chuté pour la huitième année consécutive en 1999, pour atteindre son niveau le plus bas en 20 ans. Si les crimes de violence ont diminué, ils demeurent encore 5 % plus élevés qu'il y a dix ans. La criminalité juvénile a baissé de 7 %, mais les crimes de violence causés par des jeunes sont 40 % plus nombreux qu'il y a dix ans.

Les statistiques actuelles révèlent des taux semblables dans les régions urbaines, les petits centres et les régions rurales. Toutefois, les régions urbaines connaissent un taux de crimes contre les biens plus élevé. Les taux de crime semblent à la hausse dans les villes de l'Ouest, mais à la baisse ailleurs au pays.

Dans le secteur privé, où la concurrence est très forte, on fait de plus en plus appel à des entreprises de sécurité privées plutôt qu'aux services publics d'application de la loi. De 1991 à 1996, le nombre d'agents de sécurité s'est accru de 49 % et en 1996, ils étaient plus nombreux que les agents de la paix, soit 82 010 contre 57 090. L'établissement de liens entre les secteurs public et privé sera donc un élément important de la sécurité publique.

Des alternatives comme la justice réparatrice connaissent un essor sans précédent au pays et à l'étranger. Elles visent à réduire la récidive, à accroître l'efficacité et à soulager les systèmes de justice traditionnels. Leur mise en oeuvre exige l'acquisition de nouvelles compétences, une bonne compréhension des communautés visées et la formation de solides partenariats communautaires.

➤ **Conclusion**

Ces importants facteurs d'influence ont joué un rôle dans l'examen des priorités mené récemment par la GRC. Cet exercice nous a permis d'élaborer un cadre stratégique et de réharmoniser nos priorités. Nous nous affairons maintenant à mettre en oeuvre un nouveau système de gestion du rendement (voir le message du Commissaire).

Facteurs internes

Un certain nombre de facteurs au sein de notre environnement interne ont aussi une incidence sur le changement.

- Participation active à l'appui des enjeux horizontaux au gouvernement et au sein du portefeuille du Solliciteur général.
- Accroissement des efforts visant « la sécurité des foyers et des collectivités » par l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique, la réharmonisation des priorités et l'adoption d'un système de gestion du rendement plus complexe, fortement axé sur la responsabilisation.
- Participation à l'étude pilote sur la modernisation de la fonction de contrôleur en collaboration avec d'autres organismes. La GRC visera particulièrement sur les éléments du plan modernisation que constituent le leadership, la responsabilisation et la gérance à l'appui d'un cadre de gestion favorisant la prise des décisions relatives aux programmes et aux services de police. Ces démarches seront harmonisées au cadre stratégique susmentionné.
- Détermination de sources de financement futures en vue de l'intégration des systèmes de rapports sur les statistiques policières.
- Recherche de moyens efficaces et innovateurs pour lutter contre le crime, en s'inspirant -

d'initiatives telles que l'analyse génétique, l'enregistrement des armes à feu et le contrôle des produits de la criminalité.

- Poursuite des préparatifs en vue du prochain examen du coût de base des contrats en 2002 (voir la partie sur les services de police contractuelle).
- Utilisation du financement de l'intégrité des programmes pour la lutte au crime organisé, la portion fédérale des postes supplémentaires à la police contractuelle, les missions de protection, les besoins pressants en matière de radio-communication et la structure organisationnelle. Sont inclus dans ces fonds les hausses salariales des membres civils et des membres réguliers ainsi que la modernisation des cellules de détention.
- Nomination d'un employé civil au poste de dirigeant principal des Ressources humaines pour diriger la stratégie de modernisation des systèmes et pratiques de ressources humaines à la GRC.
- Recrutement et formation de nouveaux cadets, dont des agents d'autres corps policiers du Canada, pour répondre à la demande croissante de services.
- Participation à l'Initiative de justice réparatrice comme alternative au système rétributif traditionnel pour juger les contrevenants et déterminer les peines à infliger.

Les nouvelles dispositions législatives et jurisprudence engendrent des changements pour l'application de la loi.

- La décision de la Cour suprême dans l'affaire *R. c. Shirose et Campbell* a des répercussions sur certaines techniques d'enquête et nécessite le recours à d'autres moyens pour enquêter sur les infractions telles que la contrebande; la loi ne permet actuellement le recours à ces techniques que dans les enquêtes en matière de drogue.
- L'article 67.1 de la *Loi sur l'accès à l'information* qui prévoit des peines à imposer à quiconque détruit, modifie, falsifie ou cache un document ajoutera aux exigences d'application de la loi et d'enquête.
- La *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*, édictée en 1999, pourrait amener la GRC à enquêter dans des affaires de corruption.
- Les modifications apportées à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, édictée en 1998, qui obligent les institutions financières à signaler les transactions douteuses, encourageront le signalement des affaires à la police, ce qui se traduira par une augmentation de la demande au chapitre des enquêtes.

Évaluation et vérifications influant sur le rendement

La GRC s'affaire à réviser ses calendriers pluriannuels d'examen. Cet exercice nous permettra de mieux planifier et d'améliorer la qualité de notre information sur le rendement en ce qui touche les priorités stratégiques. Au moment d'élaborer notre nouveau calendrier, nous insisterons particulièrement sur les priorités stratégiques, les principaux engagements à l'égard des résultats et les processus de planification des activités. Les constatations découlant de ces examens seront intégrées à nos prochains documents de planification et rapports sur le rendement.

Stations de transmissions opérationnelles

Les stations de transmissions opérationnelles (STO) sont au coeur de la prestation de services de police de qualité. Souvent le premier point de contact avec la population, elles jouent un rôle de soutien important en prêtant assistance aux policiers sur le terrain. Un examen est en cours pour déterminer la gamme de modèles et de processus structuraux utilisés pour la prestation des services de STO à la GRC, ainsi que ceux utilisés par d'autres services de police et organismes d'application de la loi. Il s'agit de déterminer les meilleures pratiques ou d'adopter de nouvelles méthodes innovatrices ouvrant la voie à des améliorations d'efficacité et d'efficience. Des meilleures pratiques de recrutement et de formation sont également à l'étude.

Modèle des districts policiers

Depuis quelques années, la GRC a subi un certain nombre de restructurations, dont la mise en oeuvre des modèles de districts policiers est une alternative aux sous-divisions, dans les divisions. Un examen indépendant est actuellement en cours afin d'étudier les avantages et les insuffisances des différentes formes et structures de ce modèle dans l'ensemble de la Gendarmerie. Cet examen devrait se révéler d'une grande utilité pour la détermination des meilleures pratiques qui seront soumises aux divisions.

Services de protection

Échéance : mené à l'automne 2000; rapport à déposer au printemps 2001.

La GRC en est à établir un secteur d'activité distinct pour ses responsabilités en matière de protection. Pour ce faire, elle examine actuellement l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources du programme, la mesure dans laquelle le cadre de responsabilité permet de satisfaire aux besoins en gestion des ressources de l'organisation et des partenaires, et les possibilités d'amélioration des partenariats et des relations de travail entre le programme et les intervenants clés internes et externes.

E. Plan des dépenses de la GRC

(En millions de dollars)	Dépenses prévues 2000-2001*	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Budgétaire du Budget des dépenses principal	2 325,8	2 420,0	2 400,6	2 421,0
Non-budgétaire du Budget des dépenses principal	0,0	0,0	0,0	0,0
Moins : Recettes disponibles	(893,9)	(916,2)	(926,2)	(930,6)
Total du Budget des dépenses principal	1 431,9	1 503,8	1 474,4	1 490,4
Rajustement aux dépenses prévues	53,9	4,2	3,5	3,5
Intégrité du programme				
Dépenses prévues nettes	1 485,8	1 508,0	1 477,9	1 493,9
Moins : recette non disponibles	11,6	11,6	11,6	11,6
Plus : Coût des services reçus sans frais	73,0	73,0	73,0	73,0
Coût net du programme	1 547,2	1 569,4	1 539,3	1 555,3
Équivalents temps plein	19 793	21 290	21 400	21 380

*Ce montant reflète les provisions les plus justes du total de dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.



Section III :

***Plans, Résultats, Activités
et Ressources***

Les plans et les priorités de 2001-2002 sont résumés dans le tableau des principaux engagements en matière de résultats (figure 3). Ce tableau est organisé selon les huit priorités stratégiques (colonne de gauche). Les résultats escomptés connexes (colonne de droite) sont définis en fonction des attentes.

Figure 3 : Principaux engagements en matière de résultats

La Gendarmerie royale du Canada prend l'engagement de :		
fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	qui se manifeste par :	Page...
<i>Police fédérale :</i> une protection contre le crime organisé	1. Une réduction de l'incitatif économique pour le crime	33
	2. Une réduction de la contrebande et de la distribution des marchandises de contrebande	34
	3. Une réduction de la contrebande de migrants	35
	4. Une baisse de l'offre et de la demande de drogues illicites	36
	5. Une réduction des délits économiques	37
	6. L'application efficace d'autres lois fédérales	38
	7. L'amélioration de la qualité des renseignements criminels	39
	8. L'efficacité des liaisons internationales et de l'activité outremer	40
<i>Police contractuelle</i> Une protection contre le crime violent et la criminalité juvénile	1. Une contribution à la baisse des crimes de violence	43
	2. Une contribution à la baisse de la criminalité juvénile	44
	3. Une contribution au sentiment accru de sécurité de la population	45
Des alternatives au système de justice pénale traditionnel	4. Des méthodes policières adaptées aux besoins des Canadiens et qui font état de leurs cultures.....	46
Des services de police pour appuyer la sécurité des foyers et des collectivités	5. Une contribution à la baisse du taux de criminalité globale	47
	6. Une contribution à la réduction du taux de crimes contre les biens	47
	7. Une contribution à l'augmentation de la sécurité routière	48
	8. Une réduction des plaintes du public justifiées.....	48
	9. Une satisfaction accrue des clients et des partenaires	49
<i>Services nationaux de police</i> D'outils d'enquête et de renseignements en matière d'enquêtes policières	1. L'accès accru par les clients à un service amélioré d'analyses judiciaires	54
	2. L'accès accru par les clients aux dossiers d'antécédents judiciaires, d'empreintes digitales et sur les armes à feu	55
	3. Le partage efficace et en temps opportun de renseignements criminels.....	57
	4. L'amélioration des services de formation supérieure, de recherche et d'information	58
<i>Services de maintien de la paix</i> Des services de police Canadien pour les missions de maintien de la paix	1. L'offre de services de police Canadien opportuns et rentables à l'appui des missions de maintien de la paix	62
	2. Le rehaussement de la qualité des services offerts par la police Canadien à l'appui des missions internationales de maintien de la paix.....	63
	3. Le rehaussement de la réputation internationale du Canada	63
<i>Services de police de protection</i> La protection des dignitaires canadiens et étrangers	1. La protection efficace des personnes et des lieux désignés lors d'événements déterminés.....	66
<i>Structure organisationnelle</i> La gestion saine et efficace de l'organisation	1. L'intégration des politiques, des priorités et des plans stratégiques	69
	2. Une organisation efficace appuyée par des initiatives et des services efficaces et novateurs	70

Services de police fédérale

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

SERVICES DE POLICE FÉDÉRALE	Dépenses prévues 2000-2001*	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses de programme (en millions de dollars)	624,6	477,6	477,4	470,4
ETP régis par la GRC	4 447	3 974	3 974	3 884
ETP régis par la LEFP	469	438	438	429

*Ce montant reflète les prévisions les plus justes des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.



OBJECTIF DE LA GRC

*La sécurité des foyers
et des collectivités*

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

*La protection contre
le crime organisé*



B. Objectif du secteur d'activité

L'objectif des Services de police fédérale est de contribuer à la sécurité des foyers et des collectivités en offrant au gouvernement fédéral, à ses ministères et organismes et aux Canadiens de toutes les provinces et de tous les territoires, des services d'application de la loi, d'enquête et de prévention pour aider à protéger le public, l'environnement, le commerce, la perception des recettes et la sécurité nationale.

Secteurs de service

La *Police générale* offre une gamme de services de police fédérale englobant la protection lors d'événements majeurs, des services de télécommunication, les enquêtes spéciales et l'identification locale.

L'*Exécution des lois fédérales* enquête ou participe aux enquêtes menées en vertu de 268 lois fédérales dans les domaines suivants : police des aéroports, faune et environnement, sécurité publique, protection des consommateurs et pertes financières du gouvernement. Ce secteur s'occupe également d'améliorer l'exécution des lois et d'examiner certains aspects de l'application de la loi qui bénéficieraient d'une meilleure coordination et uniformisation.

La *Police économique* a pour objectif de réduire les incitatifs économiques de la criminalité érigée en entreprise. Ce secteur mène des enquêtes et élabore des programmes de formation dans les domaines de la fraude, du vol, de l'abus de confiance, des infractions liées à la faillite et à l'insolvabilité, des fraudes en matière de valeurs, de la criminalité technologique, de la contrefaçon de devises et de cartes de crédit, de la fraude en matière de télécommunication, du piratage et de la corruption de fonctionnaires ainsi que de la fraude à l'endroit du gouvernement fédéral.

La *Police des drogues* contribue à la réduction de l'offre et de la demande de drogues illicites. Pour ce faire, elle enquête sur les infractions liées à l'importation, à l'exportation, à la production, au trafic et à la possession de certaines drogues et autres substances, et élabore des programmes de sensibilisation. La police des drogues fait partie du mandat de la GRC dans les ententes provinciales et municipales.

Les *Douanes et accise* réduisent la disponibilité des marchandises illicites en limitant leur entrée au Canada (p. ex. au moyen de saisies) et en appliquant les lois au Canada et à la frontière canado-américaine. Leurs activités visent entre autres le déplacement international des produits passibles de droits de douane imposables, contrôlés, et interdits; la fabrication, la distribution ou la possession de produits de contrebande, y compris le tabac et l'alcool; le trafic de matériel essentiel de haute technologie et de produits stratégiques; l'application des lois et règlements imposant des contrôles non tarifaires (permis) sur le déplacement international de biens.

Les *Produits de la criminalité* dépistent, limitent et confisquent les biens illicites non signalés acquis par des méthodes criminelles en faisant des enquêtes et en poursuivant les contrevenants. Ils appliquent les lois sur le blanchiment d'argent en collaboration avec des partenaires.

L'*Immigration* prévient les entrées illégales et indésirables au Canada. Ses activités englobent la mise sur pied d'initiatives proactives de prestation de services aux ministères clients et au grand public qui font appel à l'exécution de la *Loi sur l'immigration* et de la *Loi sur la citoyenneté*, ainsi que la tenue d'enquêtes sur les infractions liées au passeport en vertu du *Code criminel*.

Les *Renseignements criminels* fournissent des informations et des renseignements précis et opportuns sur les criminels, les groupes criminels et les actes criminels aux organismes canadiens d'application de la loi dans le but de lutter contre les principales menaces pour la société canadienne, notamment le crime organisé et la criminalité technologique. Pour ce faire, ils définissent les tendances de la criminalité transnationale et les structures de dépistage, les réseaux, les modes de fonctionnement et les points faibles des organisations criminelles et des groupes terroristes.

La *Liaison internationale* fournit des conseils et coordonne les enquêtes internationales par le biais du réseau Interpol et d'agents de liaison affectés à l'étranger, pour les organismes d'application de la loi canadiens et étrangers. De plus, elle offre des services de formation, de consultation et d'assistance aux enquêtes à des organismes d'application de la loi étrangers.

Services de police fédérale

www.rcmp-grc.ca/html/loisfederales.htm

Gouvernement en direct

Le secteur d'activité des Services de police fédérale a proposé la mise sur pied d'un *centre canadien de rapports sur les fraudes par Internet*. L'objectif est d'offrir aux citoyens un point d'accès unique par téléphone, télécopieur ou ordinateur pour signaler les fraudes et les crimes liés à Internet. Des membres de la GRC examineraient les plaintes et les transmettraient rapidement aux organismes d'application de la loi compétents.

Initiative d'amélioration des services

L'engagement de fournir aux Canadiens des services de police fédérale de qualité et la nécessité de garantir que ces services reposent sur les principes de la police communautaire exigent l'élaboration d'une stratégie visant à obtenir une rétroaction systématique sur le degré de satisfaction et la qualité des services. En 1999, on a mené un sondage général auprès des clients et des partenaires afin d'évaluer leur degré de satisfaction et la qualité des services reçus. Les améliorations à venir seront fondées sur les résultats de ce sondage.

Ce secteur d'activité veillera à ce que la méthode d'évaluation de la satisfaction des clients et de la qualité de la prestation des services soit conforme à l'approche de pointage équilibré en voie d'élaboration.

C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, plans et priorités des Services de police fédérale

1. Résultat escompté : Une réduction de l'incitatif économique pour le crime

La plupart des crimes sont motivés par l'appât du gain, et à moins que leurs biens ne leur soient enlevés légalement, les criminels continueront de se livrer à leurs activités, en particulier sous forme de crime organisé. Au Canada, le recyclage d'argent serait de l'ordre de 5 à 17 milliards de dollars par année.

Stratégies :

- Ôter les produits illicites de la criminalité en trouvant, en saisissant et en bloquant les biens des criminels pour qu'ils soient susceptibles d'être confisqués par les tribunaux au profit du gouvernement fédéral.
- Faire enquête sur les contrevenants et aider à les poursuivre au moyen d'équipes multidisciplinaires constituées dans l'ensemble du Canada, avec nos partenaires clés (13 unités mixtes des produits de la criminalité (UMPC) et 7 groupes des produits de la criminalité).

Plans et priorités :

- Collaborer avec nos partenaires en vue de mettre en oeuvre le nouveau régime de rapports obligatoires sur les transactions suspectes et celui des rapports obligatoires à la frontière. Cela inclut les enquêtes sur les renvois en provenance du nouveau Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada qui recueillera, réunira et confiera les transactions suspectes à la police locale.
- Élargir les mesures pour réduire les coûts liés à l'obligation juridique de communiquer tous les renseignements aux avocats de la défense et accroître l'utilisation des méthodes électroniques de divulgation.
- Concevoir et mettre en oeuvre des initiatives de formation pour le personnel des Produits de la criminalité et des UMPC, ainsi que d'autres partenaires à l'échelle nationale et internationale.
- Renouveler l'initiative des UMPC.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans la valeur des biens saisis.
- Les répercussions sur la communauté.
- Les répercussions sur les groupes du crime organisé.

Partenaires :

SGC, ADRC, ministère des Finances, Justice Canada, industrie privée (p. ex. Association des banquiers canadiens, centrale de caisse de crédit), TPSGC, autres services de police.

2. Résultat escompté : Une réduction de la contrebande et de la distribution des marchandises de contrebande

Nos longues frontières, largement incontrôlées et au volume élevé de circulation de biens et de personnes, offrent des possibilités de contrebande de marchandises et de biens prohibés. Les taxes sur l'alcool et les produits du tabac contribuent à la fabrication illégale de ces produits, une façon de ne pas les payer. Les pertes annuelles du gouvernement s'élèveraient à 2,5 milliards de dollars.

Stratégies :

- Réduire la disponibilité des biens illicites en limitant leur entrée au Canada (par des saisies matérielles) et en inculquant les contrebandiers.
- Réduire la disponibilité des marchandises de contrebande en menant des enquêtes sur la fabrication illégale de marchandises contrôlées (tabac et alcool) et en poursuivant ceux qui en sont responsables.
- Déterminer les droits et taxes dus sur les marchandises passées en contrebande (confiscation compensatoire) et les renvoyer à l'ADRC, ce qui a le même effet que si les marchandises avaient été saisies au départ.
- Poursuivre les contrebandiers pour infractions substantielles en vertu de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur l'accise* pour appuyer les enquêtes sur les produits de la criminalité.

Plans et priorités :

- Offrir de la formation en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux en vue d'élaborer des techniques d'enquête novatrices et de renforcer la collaboration entre les organismes d'application de la loi.
- Mettre en oeuvre les recommandations découlant de l'évaluation de l'ILAC.
- Élaborer un programme de sensibilisation du public sur le rôle pernicieux que joue le crime organisé dans la contrebande.
- Rédiger un énoncé d'incidence globale à utiliser dans les procédures judiciaires.
- Augmenter la collecte, l'analyse et la diffusion de renseignements criminels touchant les marchandises et la participation de secteurs industriels et du crime organisé dans les activités de contrebande.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans la valeur des biens illégaux saisis (argent, biens, véhicules, drogues, marchandises de contrebande de tous ordres).
- Les tendances dans la valeur des recettes fiscales fédérales et provinciales.
- Les tendances dans la disponibilité et le prix de détail des produits de contrebande.

Partenaires :

SGC, ADRC, Justice Canada, organismes canadiens et américains d'application de la loi, ministères fédéral et provinciaux des Finances.

3. Résultat escompté : Une réduction de la contrebande de migrants

Le climat économique et politique international favorise l'augmentation du nombre de migrants qui cherchent refuge en Amérique du Nord, où règnent la démocratie et la stabilité économique, et dont le filet social est généreux. Ce phénomène mondial lorsque combiné à des profits énormes et à des risques relativement faibles incite les groupes du crime organisé traditionnel à se tourner vers la contrebande de migrants.

Chaque année, plus de 15 000 personnes entrent illégalement au Canada sans documents de voyage. Certains sont transportés illégalement, d'autres sont aidés par des professionnels qui exigent jusqu'à 70 000 \$ par migrant. Les profits illicites de cette activité totalisent près de 1,05 milliard de dollars par année.

Stratégies :

- Recueillir et mettre en commun des renseignements sur les opérations de contrebande, dont les zones de rassemblement et les routes de contrebande soupçonnées.
- Empêcher l'entrée illégale et indésirable au Canada par la sensibilisation, la prévention et la répression.

Plans et priorités :

- Améliorer les méthodes de formation afin de fournir à ceux qui participent au programme les outils nécessaires pour remplir leur mandat avec plus d'efficacité.
- Nouer et entretenir des partenariats au pays et à l'étranger.
- Poursuivre les efforts visant la détection et la confiscation des documents frauduleux aux mains des organisations criminelles impliquées dans la contrebande de migrants.
- Élargir le programme de prévention et de sensibilisation à l'étranger afin de refuser aux groupes du crime organisé l'accès au sol canadien.
- Poursuivre le contrôle et l'évaluation du programme afin d'aborder les priorités les plus pressantes et d'assurer l'utilisation optimale des ressources.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans l'entrée de migrants illégaux.
- Les tendances dans le nombre d'organisations de contrebande de migrants.
- Les tendances dans l'approvisionnement et les fournisseurs de documents de voyage contrefaits.

Partenaires :

SGC, CIC, MAECI, Justice Canada, MDN, ADRC, USINS, services de police canadiens et étrangers, autorités étrangères en matière d'immigration et lignes aériennes internationales.

4. Résultat escompté : Une baisse de l'offre et de la demande de drogues illicites

Les méfaits liés à la consommation de drogues illicites que subissent des individus, mais aussi la société canadienne dans son ensemble peuvent être sociaux, économiques, psychologiques et physiques. Les profits annuels de la vente de drogue dans la rue se chiffraient à 18 milliards de dollars.

Stratégies :

- Réduire l'approvisionnement de drogues illicites en fixant des priorités régionales et nationales.
- Réduire la demande de drogues illicites par des initiatives de prévention et de sensibilisation du public.
- Améliorer le rendement en offrant une formation ciblée et spécialisée.
- Accroître la coopération internationale en matière de lutte antidrogue.

Plans et priorités :

- Assurer une compréhension globale et la mise en oeuvre du modèle opérationnel dans l'établissement des priorités locales, régionales et nationales de lutte antidrogue par le recours aux renseignements criminels.
- Élaborer des indicateurs de rendement et des modèles de répartition des ressources améliorés pour toutes les initiatives liées aux drogues, en recourant à la technologie de l'information.
- Centrer les efforts sur la mise sur pied d'un processus judiciaire, social et de santé concerté, en misant sur la prestation, par les agents de première ligne, de programmes et de services sur la toxicomanie à l'intention des jeunes, des communautés et des milieux de travail, dans le but de réduire la demande et de promouvoir l'adoption d'un mode de vie sans drogue.
- Continuer de centrer les efforts sur les jeunes et utiliser des indicateurs de rendement pour évaluer et améliorer la prestation des services.

- Accroître la formation sur le recrutement et l'exploitation des sources, l'infiltration et la protection des témoins, et adopter de nouvelles techniques d'enquête adaptées aux progrès technologiques pour appuyer les besoins des services de police fédérale et contractuelle.
- Promouvoir la coopération internationale en offrant de la formation, des ateliers, des séjours d'étude et de l'aide sous d'autres formes aux pays producteurs et aux pays de transit.

Indicateurs de rendement :

- Le niveau de consommation de drogues illicites.
- Les prévisions sur la disponibilité des drogues illicites.
- Les tendances dans la valeur au détail totale des drogues saisies.
- Les tendances dans la valeur au détail et la pureté des différentes catégories de drogues.
- L'efficacité des programmes de prévention antidrogue.
- Les tendances dans le nombre d'enquêtes menées au pays et à l'étranger en collaboration avec les services d'application de la loi des pays producteurs et des pays de transit.

Partenaires :

SGC, Santé Canada, ADRC, Justice Canada, SCC, MAECI, MDN, tous les services canadiens d'application de la loi, organismes municipaux, provinciaux et territoriaux chargés de la santé, de l'éducation et des services correctionnels.

5. Résultat escompté : Une réduction des délits économiques

Les délits économiques demeurent un secteur de croissance de prédilection pour le crime organisé, en raison de leur énorme potentiel de profits et du faible risque d'arrestation. Ils sont facilités par la participation d'individus hautement compétents, le développement rapide et constant des nouvelles technologies et l'économie sans frontière en devenir. La croissance rapide du télémarketing frauduleux et l'apparition de « bourses virtuelles » sur Internet sont particulièrement dignes de mention. Ces crimes rapporteraient quelque 3 milliards de dollars par année.

Stratégies :

- Prévenir le crime par l'éducation et la sensibilisation du public, notamment la formation de partenariats multicompetences, la liaison d'information et la mise en commun de renseignements criminels.
- Dépister les criminels organisés, faire enquête sur leurs activités et les traduire en justice.
- Améliorer les relations existantes et la prestation des services avec d'autres ministères fédéraux.
- Élaborer une stratégie nationale coordonnée pour lutter contre le crime organisé en partenariat avec d'autres organismes d'application de la loi, ministères et organismes de réglementation, ainsi que le secteur public.
- Nouer des partenariats avec des sociétés nationales et internationales de développement technologique et contribuer à l'élaboration d'un cadre de réglementation international pour le cybercrime international.

Plans et priorités :

- Renseigner le public et distribuer des documents d'information; élaborer un site Web sur les stratagèmes réels et potentiels en matière de délits économiques.
- Poursuivre l'élaboration du Projet d'analyse des contrefaçons, qui vise l'analyse tactique et stratégique des billets de banque contrefaits.
- Améliorer les stratégies de ressources humaines afin de diminuer la perte d'expertise.
- Organiser un dépôt central des plaintes du public en matière de télémarketing frauduleux.
- Réprimer le faux-monnayage par le biais de stratégies conjointes avec la Banque du Canada et l'Association des banquiers canadiens.

- Maintenir la participation au groupe de travail du G8 sur le crime organisé international et les cartes de paiement, qui vise la coopération internationale.

- Conclure des accords formels avec des ministères fédéraux et divers organismes provinciaux de réglementation pour accroître le rôle de la GRC dans la répression de la fraude sur les titres à l'échelle nationale et internationale, surtout en présence de bourses virtuelles et de stratagèmes de manipulation frauduleuse dont l'origine dans le cyberspace est inconnue.

- Poursuivre les travaux du comité du G8 sur les crimes informatiques transnationaux et du Groupe de travail d'Interpol sur les crimes informatiques, afin de renforcer notre réaction face au cybercrime international.

- Élaborer une intervention de prévention et de répression pour accroître la sécurité de l'infrastructure d'information névralgique du Canada.

- Élaborer une intervention face à l'exploitation des progrès technologiques par les groupes de crime organisé au chapitre du paiement et du commerce électroniques, des transactions bancaires virtuelles, de la cryptographie, de l'espionnage et du vol de renseignements exclusifs.

Indicateurs de rendement

- Les tendances dans la réussite des enquêtes et les arrestations relatives à la criminalité en col blanc, la criminalité des entreprises, la corruption, le télémarketing frauduleux, la fraude en valeurs mobilières et la manipulation du marché boursier, les délits informatiques, le faux-monnayage et la contrefaçon de cartes de paiement ainsi que la fraude dans les télécommunications.

Partenaires :

SGC, Banque du Canada, Industrie Canada, Surintendant des institutions financières, Surintendant des faillites, DRHC, service des douanes des É.-U., association des procureurs généraux des É.-U., service de vérification postale des É.-U., ministère de la Justice des É.-U., Association canadienne des fournisseurs Internet, Association des banquiers canadiens, Direct Marketing Association, offices provinciaux de la protection du consommateur, MAECI, Forum sur la prévention du télémarketing trompeur et les commissions des valeurs mobilières. Les principales initiatives de partenariat englobent le Forum sur la criminalité transfrontalière, les initiatives du SGC concernant le crime organisé et le groupe de stratégie national sur la fraude par télémarketing.

6. Résultat escompté : L'application efficace d'autres lois fédérales

Les possibilités de délits dans les domaines de la sécurité publique, de la protection du consommateur, des pertes financières pour le gouvernement du Canada et de l'environnement sont à la hausse. Toutefois, de nombreuses responsabilités en matière d'application des lois fédérales dans ces domaines se chevauchent.

Stratégies :

- Recueillir des renseignements criminels plus complets sur la participation du crime organisé au transport des déchets dangereux et des espèces en voie de disparition.
- Recueillir des renseignements criminels sur la participation du crime organisé à la contrefaçon de produits.
- Améliorer les méthodes de prestation des services par la GRC à des ministères fédéraux.
- Poursuivre l'intensification de la répression des infractions en matière de droit d'auteur, de marques de commerce et de radio-communications.
- Améliorer la coopération et la coordination du rôle répressif de la GRC avec celui de ministères, d'organismes et de partenaires internationaux.

Plans et priorités :

- Poursuivre l'étude de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* concernant la rentabilité de la saisie des passeports des personnes dont le versement de la pension alimentaire est en retard.
- Examiner certains secteurs d'application de la loi qui pourraient profiter d'une meilleure coordination et d'un regroupement.
- Établir de nouveaux rapports et renforcer les liens existants avec le secteur privé.
- Revoir les ententes afin de réduire le double emploi et d'assurer la coordination des efforts de répression.
- Établir de nouveaux partenariats internationaux dans des secteurs comme la criminalité de l'environnement et le droit d'auteur.

➤ Suivre et améliorer les nouveaux postes d'application de la loi aux aéroports de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

➤ En collaboration avec l'ADRC, intensifier la répression à la frontière des infractions à la *Loi sur le droit d'auteur* et à d'autres lois fédérales.

Indicateurs de rendement :

- La diminution des activités illégales relatives aux lois fédérales, notamment celles sur le droit d'auteur et l'environnement (déchets dangereux et espèces en voie de disparition).
- La réduction des chevauchements et du double emploi dans l'application des lois fédérales.

Partenaires :

SGC, Justice Canada, Environnement Canada, ADRC, Industrie Canada, organismes canadiens et étrangers d'application de la loi.

7. Résultat escompté : L'amélioration de la qualité des renseignements criminels

Des renseignements exacts et opportuns sur les criminels, les groupes criminels et les actes criminels sont essentiels pour permettre aux organismes canadiens d'application de la loi de lutter collectivement contre les menaces graves que représente particulièrement le crime organisé pour la société canadienne.

Stratégies :

Les stratégies du Programme de renseignements criminels de la GRC englobent les suivantes :

- Lutter à la source contre le crime et le terrorisme de portée transnationale.
- Dégager les tendances dans la criminalité transnationale et suivre les structures, les réseaux, les méthodes et les points faibles des organisations criminelles et des groupes terroristes.
- Adopter une méthode novatrice pour la mise en ordre de priorité des groupes cibles du crime organisé aux fins de la répression pour l'ensemble de la GRC.

Plans et priorités :

- Organiser des ateliers de gestion des renseignements à l'intention des chefs de détachement et responsables de programme dans l'ensemble du Canada, pour veiller à ce que la fonction de renseignement réponde aux besoins de toute l'organisation et atteigne les territoires de compétence et les structures hiérarchiques.
- Améliorer la portée et la qualité des renseignements inscrits dans le système de renseignements communs par nos partenaires.
- Renforcer les partenariats nationaux et internationaux et développer de nouveaux partenariats, notamment avec le secteur privé.
- Faire le suivi des priorités nationales d'application de la loi fixées en 1999 et assurer le soutien en renseignements criminels des opérations destinées à les mettre à exécution.
- Faire le suivi des plans nationaux de collecte de renseignements criminels prioritaires élaborés en 1999.

➤ Promouvoir la Banque nationale de données criminelles (BNDC) et le Système de renseignements protégés sur la criminalité (SRPC) comme dépôts exclusifs de tous les renseignements criminels de la GRC; utiliser et faire la promotion du Système automatisé de renseignements sur la criminalité (SARC), le système de renseignements sur le crime organisé du SCRC.

➤ Surveiller les nouvelles tendances dans l'activité criminelle et les menaces à la sécurité nationale.

➤ Examiner la capacité d'intervention de la GRC face aux troubles majeurs en appliquant le Programme d'intervention consécutive à un incident critique.

Indicateurs de rendement :

➤ La satisfaction des principaux partenaires et clients.

Partenaires :

SGC, BCP, SCRC, CIC, ACCP, SCRS, MAECI, provinces et territoires, Interpol, Europol, Groupe d'experts à haut niveau sur la criminalité transnationale du P8, Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues qui relève de l'Organisation des États américains, Association internationale des chefs de police, International Association of Intelligence Analysts et homologues aux É.-U., en Angleterre et en Australie.

Programmes des renseignements criminels

www.rcmp-grc.gc.ca/index_f.htm

8. Résultat escompté : L'efficacité des liaisons internationales et de l'activité outremer

Compte tenu de la mondialisation de l'économie du Canada et de la libre circulation de personnes, des biens et des services de part et d'autre des frontières, la criminalité prend de plus en plus une envergure transnationale. L'efficacité de l'application de la loi au pays repose donc sur des partenariats et des liaisons internationales solides, notamment si elle vise le crime organisé transnational.

Stratégies :

- Maintenir un programme d'agents de liaison affectés à divers endroits stratégiques dans le monde afin d'offrir aux communautés policières canadiennes et étrangères de l'aide et des renseignements, et d'assurer la coordination du soutien nécessaire, en particulier dans le cas des enquêtes en matière de drogue, d'immigration et d'autres secteurs du crime organisé.
- Gérer l'adhésion du Canada à Interpol et administrer le bureau central national d'Interpol à Ottawa, en sa qualité de premier point de contact pour les demandes de renseignements provenant des organismes d'application de la loi engagés dans la lutte contre le crime organisé.

Plans et priorités :

- Rendre plus efficiente l'affectation des ressources humaines en veillant à ce que tous les bureaux de liaison à l'étranger soient dotés de deux membres.
- Améliorer la collecte des données afin de mieux rendre compte de la charge de travail des agents de liaison.

Indicateurs de rendement :

- L'amélioration de la collaboration internationale avec les services de police et États étrangers.
- La satisfaction à l'égard de l'aide apportée par les agents de liaison.
- La participation accrue des services de police canadiens au programme d'Interpol.

Partenaires :

SGC, MAECI, Justice Canada, autres ministères fédéraux, organismes d'application de la loi canadiens et étrangers, autres bureaux centraux nationaux d'Interpol.

Services de police contractuelle

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

SERVICES DE POLICE CONTRACTUELLE	Dépenses prévues 2000-2001*	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses de programme (en millions de dollars)	366,3	365,7	371,0	373,5
ETP régis par la GRC	9 957	11 013	11 113	11 213
ETP régis par le LEFP	1 006	1 100	1 110	1 120

*Ce montant reflète les prévisions les plus justes des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

OBJECTIF DE LA GRC

*La sécurité des foyers
et des collectivités*

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

*Une protection contre le crime
violent et la criminalité juvénile*

*Des alternatives au système de
justice traditionnelle*

*Des services de police pour appuyer
la sécurité des foyers et des
collectivités*



B. Objectif du secteur d'activité

L'objectif des Services de police contractuelle est d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités en offrant des services de police à diverses collectivités dans huit provinces (exception faite du Québec et de l'Ontario) et dans trois territoires, par le truchement d'ententes de partage des coûts entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales et autochtones.

Secteurs de service

Les services de police provinciale et municipale visent à accroître la protection des Canadiens contre les crimes de violence et la criminalité juvénile. Pour ce faire, ils fournissent des services de qualité fondés sur la police communautaire. La prestation des services s'appuie sur des initiatives telles que la prévention du crime, le maintien de l'ordre (p. ex. le règlement de conflits mineurs ne nécessitant pas l'invocation de la loi; les personnes disparues; les processus civils), l'application du code de la route et du Code criminel et les services d'urgence.

Les Services de police autochtone visent l'instauration, l'élaboration et l'évaluation de services pratiques tenant compte des différences culturelles et répondant aux besoins des communautés autochtones. Pour ce faire, ils fournissent des services de police aux populations autochtones dans le cadre d'ententes tripartites conclues avec le gouvernement fédéral, les provinces et les communautés des Premières nations, ou par le biais de contrats entre le gouvernement fédéral et la GRC.

Gouvernement en direct

L'équipe de la Stratégie nationale sur la jeunesse, par le biais des Services de police contractuelle, a déposé une proposition en vue du financement du programme CHOIX. Cette initiative de résolution de problèmes qui constitue un engagement envers les jeunes utilise Internet comme une source d'information personnalisée pour atteindre les jeunes et les habiliter; elle fait appel à des intervenants communautaires à l'échelle locale, provinciale et nationale.

Le programme CHOIX a reçu des commandites du secteur privé ainsi que des subventions pour l'emploi d'étudiants durant une période limitée, par l'intermédiaire de l'initiative d'emploi des jeunes du programme RESCOL d'Industrie Canada.

Initiative d'amélioration des services

Les Services de police contractuelle utilisent des sondages sur la satisfaction de la clientèle pour déterminer la qualité des services offerts aux Canadiens. L'amélioration de la prestation des services constitue un engagement et est abordée dans le présent document sous la rubrique « Une satisfaction accrue des clients et des partenaires ».

Ce secteur d'activité veillera à ce que la méthode d'évaluation de la satisfaction des clients et de la qualité de la prestation des services soit conforme à l'approche de pointage équilibré en voie d'élaboration.

C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, plans et priorités des Services de police contractuelle

1. Résultat escompté : Une contribution à la baisse des crimes de violence

Les Canadiens craignent de plus en plus les crimes de violence, malgré les baisses récentes des taux officiels, en raison des reportages par les médias d'incidents relativement rares, mais dramatiques.

Stratégies :

- Offrir une gamme d'interventions pertinentes, de la répression à la justice réparatrice, en réponse à une politique de tolérance zéro à l'égard des crimes de violence.
- Offrir des programmes de prévention et d'éducation du public.
- Examiner le problème de la violence familiale, y compris l'agression sexuelle d'enfants.
- Mettre l'accent sur la violence dans les écoles.
- Mettre en commun les renseignements sur les contrevenants (p. ex. SALCV).
- Exercer un leadership dans la mise sur pied d'une stratégie nationale d'application de la loi améliorée, centrée sur les besoins des enfants exploités et victimisés au Canada afin de coordonner l'intervention à l'échelle nationale.

Plans et priorités :

- Poursuivre les efforts visant à atténuer les craintes des Canadiens à l'égard de la violence dans les foyers, les rues et les communautés, ainsi que dans les écoles.
- Promouvoir l'application des lignes directrices à l'intention des organismes d'application de la loi sur les enfants exploités et victimisés, élaborées récemment de concert avec le Service canadien de renseignements criminels (SCRC), le ministère fédéral de la Justice et le Solliciteur général du Canada, pour appuyer la priorité du gouvernement fédéral qu'est la protection des jeunes et des enfants.

➤ Tenir des ateliers et des séminaires à l'intention des policiers de première ligne afin qu'ils puissent mener des enquêtes rapides et complètes sur les cas d'enfants exploités et victimisés au Canada.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans les données statistiques sur les crimes signalés par la police.
- Les tendances dans les sondages auprès des victimes de crime.
- Les partenariats avec des organismes engagés dans la réduction des crimes de violence.

Partenaires :

SGC, Santé Canada, SCC, organismes provinciaux, communautés, organismes de prévention, organismes de services aux victimes, autres services de police.

2. Résultat escompté : Une contribution à la baisse de la criminalité juvénile

En dépit de la baisse des taux de criminalité, les médias et certains leaders d'opinion expriment beaucoup de craintes sur la criminalité juvénile.

Stratégies :

Avec nos partenaires, nous employons diverses alternatives aux mesures et stratégies traditionnelles de justice pénale pour résoudre le problème:

- Déjudiciariser le système de justice officiel des jeunes contrevenants primaires (non inculpation).
- Recourir à la justice réparatrice pour les victimes et les contrevenants.
- Intervenir tôt dans la vie des jeunes à risques.
- Offrir des programmes de prévention du crime.
- Consulter les jeunes et les engager en ce qui a trait à l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes visant à réduire la criminalité juvénile.

Plans et priorités

- Enrichir le plan stratégique quinquennal sur les jeunes par l'adoption d'une nouvelle façon de traiter les questions relatives aux jeunes en suivant un modèle de prévention du crime par le développement social.
- Élaborer des ressources et des programmes éducatifs afin d'accroître les mesures de sécurité dans les communautés, notamment dans les écoles, y compris de la documentation sur les agents de liaison avec les écoles, un programme d'études sur la prévention du crime et un investissement plus important dans le *BC Youth-Police Network*.
- Mettre en oeuvre des initiatives de justice réparatrice, comme les forums de justice communautaire, pour réduire la récidive, en particulier lorsqu'elles ciblent le 55 % des jeunes contrevenants responsables des voies de fait sans gravité.
- Étudier des solutions de rechange tels des programmes de déjudiciarisation pour les jeunes, afin de réduire l'impact de l'appareil judiciaire sur les jeunes à risques.

- Poursuivre des programmes communautaires de prévention du crime, tels les programmes de liaison et de sensibilisation aux drogues.
- Examiner les motifs de la diminution des taux de criminalité officiels pour voir si cette baisse est attribuable à la non-culpation des jeunes par la police (p. ex. en raison du recours à la déjudiciarisation ou par manque de preuves).
- Consulter les jeunes et les engager en ce qui a trait à l'élaboration de politiques et de programmes destinés à empêcher les jeunes de se tourner vers la criminalité.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans les données statistiques policières sur les taux de criminalité.
- Les tendances concernant la répression des infractions au *Code criminel*.
- Les tendances dans les sondages de la police et des communautés auprès des victimes.
- Les tendances dans le sentiment de sécurité publique et la crainte du crime.

Partenaires :

SGC, communautés, organisations de jeunes, Scouts Canada, organisations de prévention, autres services de police, écoles, groupes de victimes, Forum de la jeunesse du Commissaire, organismes non gouvernementaux, secteur bénévole, secteur privé, gouvernements fédéral et provinciaux, administrations régionales et municipales.

La Stratégie nationale sur la jeunesse

www.rcmp-grc.gc.ca/youth/index_f.htm

CHOIX

www.choix.org

3. Résultat escompté : Une contribution au sentiment accru de sécurité de la population

La crainte entrave le style de vie des Canadiens, en particulier ceux qui se sentent le plus vulnérable, dont les personnes âgées, les jeunes citadines et les personnes handicapées.

Stratégies :

- Veiller à ce que les Canadiens soient informés du risque réel d'être victime dans diverses circonstances afin d'éliminer les craintes inutiles.
- Offrir des conseils et de l'information sur les facteurs de risque et la façon d'adapter son comportement selon les circonstances.
- Continuer d'assurer une intervention policière qui tient compte des victimes et de fournir des renseignements qui réduiront les craintes et les risques de revictimisation.

Plans et priorités :

- Encourager la tenue de sondages locaux sur la victimisation et la crainte d'être victime, en s'inspirant des résultats de *l'Enquête sociale générale* de 1999.
- Examiner et revoir les stratégies d'information et de sensibilisation du public au sujet de la victimisation.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans les résultats des sondages auprès des Canadiens sur leurs craintes en matière de sécurité personnelle.

Partenaires :

SGC, DRHC, Justice Canada, organisations de prévention du crime provinciales, territoriales et municipales, organisations communautaires de prévention du crime et de protection.

4. Résultat escompté : Des méthodes policières adaptées aux besoins des Canadiens et qui font état de leurs cultures

On reconnaît que les méthodes policières traditionnelles et le système traditionnel de justice pénale ne répondent pas à tous les besoins des peuples autochtones. Ils devraient être mieux adaptés culturellement, se fonder sur des partenariats solides avec les communautés autochtones et aborder les conditions sociales sous-jacentes.

Stratégies :

- Adopter des méthodes de justice réparatrice.
- Mettre en oeuvre des forums de justice communautaire (FJC).
- Promouvoir la sensibilisation culturelle.
- Appuyer le recrutement d'un plus grand nombre d'Autochtones à la GRC.
- Établir des partenariats et avec les dirigeants et les communautés autochtones et renforcer les partenariats existants.
- Participer à la création de services de police autochtones autonomes, lorsque les communautés autochtones en font la demande.

Plans et priorités :

- Offrir des preuves systématiques supplémentaires de l'effet positif des activités de justice réparatrice.
- Travailler avec les peuples autochtones, les collectivités et des ministères pour lancer des initiatives stratégiques permanentes abordant les problèmes sociaux et juridiques qui touchent les collectivités autochtones.
- En partenariat avec l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada (AIIAC), concevoir une intervention globale fondée sur la collaboration et la culture, pour traiter la violence familiale selon le principe que la santé est un état d'équilibre entre l'individu, la communauté, le milieu et la spiritualité.
- Envisager de décentraliser le Programme de valorisation des cadets autochtones en partenariat avec les partenaires à contrat et des ministères fédéraux afin d'en améliorer la viabilité à long terme.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans le nombre de FJC utilisés par la GRC et les membres des communautés autochtones.
- La satisfaction exprimée par les clients, les victimes, les communautés et les prestataires de services.
- La diminution de la population autochtone dans les établissements correctionnels provinciaux et fédéraux.

Partenaires :

Communautés et dirigeants autochtones, Justice Canada, SGC, MAINC, CIC, DRHC, SCC, CNLC.

Programme de formation de la GRC à l'intention des jeunes autochtones et Programme de valorisation des cadets autochtones

www.rcmp-grc.gc.ca/html/autocht.htm

5. Résultat escompté : Une contribution à la baisse du taux de criminalité globale

Le nombre de crimes signalés à la police continue d'inquiéter les Canadiens, malgré une diminution du taux de criminalité au cours des dernières années.

Stratégies :

- Prévenir et résoudre les crimes, répondre aux besoins des clients en partenariat avec les communautés.
- Rehausser le rôle de la police dans la réduction du crime par une approche de développement social.
- Encourager la collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux afin d'aborder le développement durable des communautés.

Plans et priorités :

- Continuer d'encourager et de diriger la mise en oeuvre de la police communautaire.
- Mettre en oeuvre des initiatives de justice réparatrice et de prévention du crime, ainsi que des programmes pour les jeunes.
- Étudier les conséquences démographiques et socio-économiques de l'évolution de la criminalité.
- Continuer d'améliorer le Système des rapports statistiques sur les opérations (RSO) de la GRC afin de garantir l'exactitude des données.
- Examiner les programmes de prévention du crime et les initiatives de répression pour garantir leur pertinence et leur efficacité.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans les données statistiques sur la répression des infractions au *Code criminel* et d'autres infractions.
- Les tendances dans les taux de criminalité.

Partenaires :

Organisations communautaires et associations de quartier, organisations religieuses, entreprises locales, secteur bénévole, SGC, administrations locales, citoyens concernés, organismes sociaux et médias.

6. Résultat escompté : Une contribution à la réduction du taux de crimes contre les biens

Les Canadiens continuent d'être victimes de crimes contre les biens.

Stratégies :

- Offrir à la population des programmes de sensibilisation et d'information.
- Conjuguer les efforts de prévention et de résolution de problèmes de la police et de la communauté afin de réduire les vols et le vandalisme.
- Appliquer les forums de justice réparatrice aux jeunes contrevenants.

Plans et priorités :

- Compte tenu du déclin des crimes contre les biens et de l'expansion rapide des délits économiques comme la fraude par télémarketing, porter plus grande attention aux formes nouvelles de crimes contre les biens, en particulier quand ils sont l'oeuvre du crime organisé.
- Miser davantage sur la prévention du crime et les programmes d'éducation des jeunes à risques.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans les données statistiques sur les vols ou le vandalisme.

Partenaires :

SGC, entreprises privées, dont les assureurs, les groupes et les associations communautaires.

7. Résultat escompté : Une contribution à l'augmentation de la sécurité routière

La libre circulation des particuliers, des véhicules et des biens sur nos routes, en toute sécurité, est une préoccupation pour les Canadiens.

Stratégies :

- Utiliser des techniques de résolution de problèmes et recueillir des renseignements pour définir les principaux facteurs influant sur la prestation de services de circulation de qualité.
- Élaborer un système de prestation de services de circulation de qualité afin d'accroître la sécurité publique.

Plans et priorités :

- Parachever le projet pilote sur la police de la circulation en Alberta et mettre en oeuvre le programme à l'échelle du Canada.
- Concevoir et mettre en oeuvre des programmes d'éducation et de police de la circulation conçus pour accroître l'utilisation des dispositifs de retenue des occupants et à décourager la conduite avec facultés affaiblies ainsi que d'autres comportements à risques élevés.
- Examiner la question des ressources humaines et élaborer une nouvelle structure organisationnelle, un système de vérification et des descriptions de travail pour les services de la circulation.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans les accidents de la route.
- Les tendances dans le port de la ceinture de sécurité.
- Les tendances dans la conduite avec facultés affaiblies.
- La réduction des accidents de la route causant la mort ou des blessures graves.

Partenaires :

SGC, Transports Canada, ACCP, ministres du fédéral et des provinces et territoires et ministères responsables de la sécurité routière, Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé.

8. Résultat escompté : Une réduction des plaintes du public justifiées

Pour maintenir la confiance du public dans ses services de police, la GRC donne suite à toutes les plaintes concernant l'inconduite réelle ou perçue de ses employés. Ce faisant, elle tente de satisfaire les plaignants et d'afficher sa responsabilité à l'égard du public tout en respectant les droits de ses employés.

Stratégies :

- Donner suite à toutes les plaintes rapidement et avec transparence.
- Selon le cas, régler les plaintes à la satisfaction des deux parties par des rencontres informelles entre le plaignant et le, ou les, employé(s) visé(s).
- Promouvoir la communication entre toutes les parties.

Plans et priorités :

- Poursuivre la mise en oeuvre d'un système automatisé d'information sur les plaintes du public dans l'ensemble de la GRC.
- Mettre à jour le système actuel et étudier la possibilité de mettre en oeuvre un système automatisé de rapports sur les plaintes du public plus convivial, souple et abordable.

Indicateurs de rendement :

- Les tendances dans le rapport entre le nombre de plaintes justifiées et le nombre d'employés de la GRC.

Partenaires :

SGC, représentants divisionnaires des relations fonctionnelles de la GRC (RDRF), Commission des plaintes du public de la GRC (CPP).

9. Résultat escompté : Une satisfaction accrue des clients et des partenaires

Bien que le contact avec la police puisse être un événement négatif pour ceux qui contreviennent à la loi, le public et les partenaires, bénévoles, victimes, témoins, contrevenants et autres « clients » devraient être convaincus que le niveau et la qualité des services sont satisfaisants et conformes à la Charte des droits et libertés et autres normes protégeant les droits des Canadiens.

Stratégies :

- Améliorer la qualité des services.
- Promouvoir l'apprentissage et le perfectionnement continus.
- Accroître la responsabilisation.
- Participer aux processus formel et informel de plaintes du public.
- Sonder la satisfaction des clients par le biais de l'assurance de la qualité.

Plans et priorités :

- Veiller à la gestion systématique de la qualité des services fournis aux clients, aux partenaires et aux intervenants.
- Poursuivre la mise en oeuvre de modèles de service efficaces avec l'aide des partenaires à contrat.
- Élaborer une stratégie nationale visant à encourager toutes les divisions à concevoir et à mettre en oeuvre une méthode systématique d'évaluation de la satisfaction des clients dans les communautés où la GRC agit à contrat.
- Répondre au rapport sur la police autochtone pour l'intérêt des communautés visées et de tous les Canadiens.

Indicateurs de rendement :

- La satisfaction exprimée par les clients et les partenaires à contrat.
- La réduction du nombre de plaintes du public.

Partenaires :

SGC, tous les clients et intervenants.

Services nationaux de police

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

SERVICES NATIONAUX DE POLICE	Dépenses prévues 2000-2001*	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses de programme (en millions de dollars)	236,4	329,6	307,1	328,1
ETP régis par la GRC	980	1 183	1 183	1 156
ETP régis par le LEFP	341	355	355	351

*Ce montant reflète les prévisions les plus justes des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.



OBJECTIF DE LA GRC

La sécurité des foyers et des collectivités

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

Les outils d'enquête et des renseignements en matière d'enquêtes policières



B. Objectif du secteur d'activité

Les Services nationaux de police (SNP) offrent des services techniques spécialisés de pointe à la communauté policière. Ces services améliorent les outils d'enquêtes policières et la nature, la portée et la qualité des données judiciaires mises en commun avec la communauté policière canadienne, les ministères fédéraux, les organismes d'application des règlements et des lois et certaines organisations de police étrangères, dont Interpol. Ils sont utilisés par les secteurs d'activité des services de police contractuelle et de police fédérale de la GRC et, dans une moindre mesure, par le secteur d'activité des Services de maintien de la paix. Parmi les services spécialisés offerts à la communauté policière figurent les laboratoires judiciaires (analyse génétique), l'identité judiciaire (empreintes digitales), les renseignements judiciaires automatisés (CIPC, enregistrement des enfants disparus, casiers judiciaires, communications), le renseignement (crime organisé) et des services de formation policière supérieure à la communauté policière canadienne et internationale et à certains organismes ministériels d'application de la loi.

Nos enfants disparus

www.ourmissingchildren.ca/fr/index.html

Par suite du rapport d'avril 2000 du vérificateur général, les Services nationaux de police :

- Amélioreront leurs rapports au Parlement en présentant un rapport annuel du Commissaire au Solliciteur général sur les activités de la banque de données génétiques qui sera présenté au Comité permanent des comptes publics. La GRC modernisera aussi le système du CIPC et fera état de sa disponibilité, des plans de modernisation et des coûts connexes.

- Un comité consultatif auquel siégeront des hauts responsables des secteurs public et privé sera formé d'ici le 1^{er} juillet 2001, afin d'accroître la responsabilisation et d'améliorer la gestion, la créativité, le soutien, la facilitation du changement, l'établissement des priorités, les conseils et les lignes directrices.
- Des mesures de gestion seront prises à fin d'éliminer les arriérés et d'améliorer l'efficacité de la prestation des services.
- La nouvelle structure de rapports améliorera le soutien aux priorités opérationnelles et créera une organisation policière plus uniforme, intégrée et axée sur le renseignement. C'est pour mener à bien toutes ces tâches que les Services nationaux de police demeurent un secteur d'activité intégral. Bien que faisant partie de ce secteur, le Collège canadien de police relève du dirigeant principal des Ressources humaines, et les Opérations techniques et le Service canadien de renseignements criminels, du sous-commissaire à la Police opérationnelle.

Secteurs de service :

L'*Informatique* fournit des systèmes d'information et de communication aux secteurs d'activité de la GRC. C'est par son entremise que sont mis en commun les renseignements avec le système de justice pénal.

Le *Service des laboratoires judiciaires* vise à améliorer continuellement l'assistance technique et scientifique offerte aux organismes canadiens d'application de la loi, aux ministères et organismes provinciaux et fédéraux, ainsi qu'aux tribunaux ayant juridiction en matière criminelle. L'analyse et l'expertise des pièces à conviction et les rapports connexes, la présentation de conclusions et d'interprétations et les témoignages d'expert sont au nombre des services assurés par ce secteur.

Dans sa mise à exécution des priorités stratégiques de la GRC, ce secteur examine les preuves liées au crime organisé, comme les sceaux d'accise, les documents de voyage frauduleux, les billets de banque canadiens et étrangers, la monnaie et les cartes de crédit, ainsi que d'autres titres négociables.

Pour réprimer les crimes de violence et la criminalité juvénile, il examine les matières biologiques (fluides corporels, cheveux) et les matières non biologiques (fibres, verre, peinture d'auto, balles) en recourant à l'analyse génétique ou à d'autres types d'analyse.

Les *Services d'information et d'identité judiciaire* exploitent le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) pour le compte de la communauté policière du Canada. Ce faisant, ce secteur vise à demeurer le chef de file national de la conception, de la mise en oeuvre et de la maintenance de systèmes de renseignements criminels essentiels pour la détection des crimes. Les antécédents judiciaires, les empreintes digitales et les armes à feu sont consignés dans ces systèmes.

Le *Collège canadien de police* offre une formation supérieure aux policiers canadiens dans les domaines de la gestion intermédiaire, du perfectionnement des cadres et des techniques spécialisées telles que les enquêtes et le renseignement. Il offre aussi des ateliers et des séminaires sur des questions d'actualité. Il assure la tenue d'un centre de documentation policière et effectue de la recherche afin de cerner les tendances dans l'environnement policier, distribue de l'information sur des sujets d'actualité, détermine les besoins en matière de formation sur ces sujets et coordonne les activités de recherche avec des partenaires.

Le *Service canadien de renseignements criminels* (SCRC) recueille des renseignements sur le crime organisé et veille à la diffusion de renseignements tactiques par ses neuf bureaux provinciaux, où des installations de collecte, d'analyse et de diffusion de renseignements sont mises à la disposition des membres.

Le *Registre canadien des armes à feu*, en partenariat avec le ministère de la Justice, veille à l'accroissement de la sécurité publique par l'identification et l'enregistrement des armes à feu, en collaboration avec tous les Canadiens. Il est responsable de l'émission de tous les certificats d'enregistrement ainsi que de la tenue à jour et du soutien de la base de données connexe.

Les *Opérations techniques* offrent des services de soutien spécialisés (p. ex. expertise de crimes technologiques) ainsi que de recherche et de mise au point d'outils d'enquête techniques pour les policiers de première ligne de la GRC. Ce secteur assure des services de sécurité physique et des technologies de l'information, fait de la recherche dans le domaine des explosifs ainsi que des mises au point, et analyse des comportements criminels aux fins d'enquête pour les policiers de la GRC, des ministères fédéraux, des organismes d'application de la loi et de réglementation et certaines organisations policières canadiennes et étrangères.

Gouvernement en direct

Les Services nationaux de police ont reçu des fonds pour la mise sur pied d'un projet de formules électroniques. Le but de ce projet est de concevoir et de mettre en oeuvre un collecticiel de formules de bout en bout interopérable, sécuritaire et normalisé. Le projet de *transformation des services électroniques du Collège canadien de police* n'a pas encore été approuvé. Ce projet vise à fournir un service électronique de bout en bout interactif pour la prestation de cours et de services à tous les clients. Ce service engloberait la consultation du catalogue de la bibliothèque et d'autres documents par Internet, l'inscription aux cours et le paiement des frais par voie électronique, ainsi que l'accès en ligne à certains cours d'enseignement à distance.

Le projet *d'accès en direct aux services de sensibilisation en matière de sécurité et de conception* n'est pas encore approuvé. Il vise à permettre l'accès en ligne à ces services aux clients protégés à la GRC, en premier lieu, puis au gouvernement fédéral et à l'industrie, selon le besoin.

Initiative d'amélioration des services

Les Services nationaux de police entendent améliorer la qualité de bon nombre des services qu'ils offrent aux Canadiens par le biais du soutien de la communauté d'application de la loi. Des sondages sur la satisfaction des clients sont en voie d'élaboration, et l'accréditation par l'autorité responsable des normes nationales pour le service des laboratoires judiciaires a été accordée à une région. Cette accréditation a été demandée pour tous les laboratoires. De plus, dans ses efforts d'amélioration des services, la GRC tient compte des défis soulevés par le vérificateur général dans son rapport d'avril 2000 sur les Services nationaux de police.

Ce secteur d'activité veillera à ce que la méthode de détermination de la satisfaction des clients et de la qualité de la prestation des services soit conforme à l'approche de pointage d'équilibre en voie d'élaboration.

C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, plans et priorités des Services nationaux de police

1. Résultat escompté : L'accès accru par les clients à un service amélioré d'analyses judiciaires

Les éléments de preuve décisifs à l'appui des enquêtes policières exigent de plus en plus le recours à des outils technologiques perfectionnés et coûteux, qui évoluent rapidement.

Stratégies :

- Constituer la Banque nationale de données génétiques, qui est entrée en activité le 30 juin 2000, l'objectif étant de verser aux fichiers de criminalistique et des condamnés les échantillons recueillis jusqu'à présent pour faciliter la résolution des enquêtes criminelles.
- Préparer la mise en oeuvre de la technologie de prise d'empreintes des diamants, qui aidera la GRC dans ses efforts contre l'incursion du crime organisé dans les mines de diamants.
- Fournir rapidement les conclusions des expertises judiciaires, notamment respecter un délai moyen de cinq jours pour le tri préliminaire des dossiers d'analyse biologique; les mandats relatifs aux analyses génétiques sont classés Priorité I et le délai moyen de traitement de toutes les analyses génétiques de Priorité I est de 30 jours.

Plans et priorités :

- Terminer l'accréditation de tous les laboratoires par le Conseil canadien des normes en 2001. À ce jour, un seul laboratoire a été accrédité, quatre ont fait l'objet d'une vérification et le dernier la subira au cours du premier trimestre de la prochaine année.
- Poursuivre la réduction de l'arriéré des analyses génétiques et assurer le tri permanent des dossiers.
- Poursuivre l'élaboration des normes de rendement et de service en consultation avec les clients; la capacité organisationnelle sera déterminée et les ressources réparties selon les besoins des clients.
- Continuer de demander l'aide des laboratoires du secteur privé et envisager la possibilité de conclure un marché avec un fournisseur de service choisi par voie de concours et qui saura répondre aux exigences en matière de prestation des services.

- Demander la participation du comité consultatif des clients ainsi que des conseils sur des questions d'actualité.
- Poursuivre l'amélioration des processus d'expertise, depuis l'élaboration à la mise en oeuvre de nouveaux processus.
- Poursuivre la compilation des données sur la satisfaction des clients obtenues par le biais de questionnaires sur la qualité des services, et réaliser un suivi auprès des clients pour déterminer leur niveau de satisfaction par rapport aux services reçus.
- Envisager la possibilité de regrouper certains services afin d'assurer l'efficacité des besoins en ressources et d'accroître l'efficacité de la prestation des services.

Indicateurs de rendement :

- Les rapports d'analyse fournis en temps opportun dans le respect des normes de priorité.
- Les normes de service élaborées et publiées en consultation avec les clients.
- La satisfaction des clients et la détermination de la contribution des analyses judiciaires à l'élucidation des enquêtes criminelles.

Partenaires :

SGC, enquêteurs de police canadiens, avocats de la Couronne, ministères et organismes fédéraux, gouvernements provinciaux, organismes internationaux d'application de la loi et fournisseurs de services du secteur privé.

Laboratoires judiciaires

www.rcmp-grc.gc.ca/html/labs_f.htm

2. Résultat escompté : L'accès accru par les clients aux dossiers d'antécédents judiciaires, d'empreintes digitales et sur les armes à feu

Le personnel policier dans l'ensemble du Canada a besoin de renseignements exacts et opportuns pour soutenir une application efficace de la loi et d'autres services de police qui contribuent à la sécurité des foyers et des collectivités pour les Canadiens.

Stratégies :

Les stratégies des Services d'information et d'identité judiciaire englobent les suivantes :

- Assurer un délai de réponse rapide aux demandes de renseignements.
- Assurer la fiabilité, la validité et la qualité des renseignements fournis.
- Améliorer la capacité des services de répondre à la demande croissante de services d'information.
- Assurer la disponibilité du système du CIPC pour les services de police.

Plans et priorités :

- Axer les efforts sur la gestion de renseignements judiciaires de qualité afin d'avoir des outils qui permettront d'améliorer notre capacité d'enquête, de soutien décisionnel et de réseautage avec les partenaires de la justice pénale [progresser vers la mise en oeuvre du Système intégré de rapports sur les renseignements judiciaires (SIRRJ)].
- Moderniser le Centre d'information de la police canadienne et y intégrer des outils de contrôle permettant d'obtenir des renseignements précis sur le rendement du système. La planification préliminaire de cette étape du renouvellement du CIPC coûtera quelque 4,7 millions de dollars et se terminera en 2002-2003.

Centre d'information de la police canadienne

<http://nps.ca/french/index.html>

- Poursuivre l'élaboration de la phase préliminaire de planification du projet d'identification en temps réel (ITR), un programme de transmission électronique d'empreintes digitales de l'organisme contributeur à la base de données centrale. L'ITR favorisera l'élimination des arriérés et des longs délais qu'implique la tenue à jour des casiers judiciaires.

- Poursuivre l'adoption des normes du National Institute of Standards pour l'échange électronique international des empreintes digitales.

- Parachever l'organisation et la dotation du bureau du dirigeant principal de l'Information, qui sera chargé de coordonner, de regrouper et de gérer les divers moyens et technologies utilisés pour la collecte, le stockage et l'utilisation des données. Ces démarches constitueront l'essentiel d'une stratégie technologique d'intégration des activités, qui abordera l'utilisation efficace des ressources supplémentaires allouées dans le cadre du financement de l'intégrité des programmes.

Technologie

www.rcmp-grc.gc.ca/priorities/index_f.htm

- Rationaliser la procédure de vérification des dossiers criminels par la mise en service d'un système intégré de saisie de données qui réduira le délai de réponse.
- Participer avec le ministère du Solliciteur général (Service correctionnel Canada, Commission nationale des libérations conditionnelles) et d'autres organismes gouvernementaux à l'élaboration d'un plan d'action stratégique sur la sécurité publique abordant l'utilisation de renseignements sur les contrevenants et leurs crimes par les organismes fédéraux de la justice pénale.
- Améliorer l'infrastructure informatique et de télécommunication appuyant les opérations de la GRC et les services fournis aux partenaires. On vise entre autres le réseau des Services nationaux de police (RSNP) et le Système de bureautique de la GRC (ROSS).
- Participer à des systèmes radio communs avec d'autres organismes de sécurité publique, comme dans la région métropolitaine de Vancouver en Colombie-Britannique (E-COMM) et dans la région d'Ottawa-Carleton (OCRVRCS); il s'agit d'occasions de partenariats qui permettent de réduire les coûts et d'améliorer l'interfonctionnement.

- Mettre en branle un projet de schématisation et d'examen des modalités administratives pour adopter des stratégies de réingénierie visant à rationaliser le déroulement du travail, à enrichir le milieu de travail et à cultiver l'utilisation optimale des ressources pour une prestation de services opportuns et de qualité aux Canadiens et à la collectivité canadienne d'application de la loi.
- En partenariat avec le ministère de la Justice, mettre en oeuvre des stratégies pour encourager les Canadiens à enregistrer leurs armes à feu dans le délai de quatre ans prévu dans la *Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes* sanctionnée le 1^{er} décembre 1998.
- Moderniser divers vieux systèmes de radiotélécommunications afin de réduire les coûts connexes.

Indicateurs de rendement :

- La satisfaction accrue des utilisateurs des bases de données et des services du CIPC.
- La qualité des données (opportunité, exactitude, exhaustivité).
- Le taux de disponibilité du CIPC pour les clients.

Partenaires :

Plus de 400 services de police ainsi que les ministères et les organismes fédéraux et provinciaux reliés par l'intermédiaire des 2 800 liens du réseau des SNP.

3. Résultat escompté : Le partage efficace et en temps opportun de renseignements criminels

La complexité du crime organisé et la menace qu'il représente exigent plus que jamais de la communauté d'application de la loi d'adopter une approche d'intervention misant sur le partenariat, l'uniformité et la mise en commun de renseignements. Le partage de renseignements criminels fiables, exacts et opportuns sur les groupes du crime organisé est essentiel aux organismes canadiens d'application de la loi pour qu'ils puissent lutter efficacement contre les principales menaces criminelles à la société canadienne, en particulier le crime organisé.

Stratégies :

Les stratégies du Service canadien de renseignements criminels (SCRC) englobent les suivantes :

- Avec l'aide des neuf bureaux provinciaux, recueillir et mettre en commun des renseignements criminels et de l'information de haute qualité par le biais de solides partenariats avec des organismes d'application de la loi à l'échelle nationale et internationale.
- Faciliter la coopération entre les partenaires et améliorer l'intervention face au crime organisé par le biais d'exposés, d'ateliers et de cours sur les besoins des analystes et des enquêteurs au crime organisé.
- Favoriser la mise en commun de renseignements et d'information sur les membres et les groupes du crime organisé par le biais du Système automatisé de renseignements sur la criminalité (SARC).

Plans et priorités :

- Offrir un soutien en matière de renseignement relatif aux priorités nationales mandatées et à d'autres questions clés liées au crime organisé.
- Promouvoir activement le SARC en tant que base de données nationale de renseignements criminels sur les groupes du crime organisé.
- Expliquer, dans le *Rapport annuel du SCRC sur le crime organisé*, la nature changeante du crime organisé et la menace qu'il pose, et solliciter l'appui de la population canadienne.
- Examiner les efforts de tous les partenaires à la lumière de la stratégie globale de lutte contre le crime organisé.

- Surveiller les nouvelles questions liées au crime organisé et assurer un soutien en renseignement et en information sur ces questions.

Indicateurs de rendement :

La satisfaction des partenaires à l'égard de la qualité des renseignements criminels mis en commun.

Partenaires :

Plus de 370 partenaires policiers et d'application de la loi au Canada, homologues du R.-U., de l'Australie et des É.-U., l'Association canadienne des chefs de police, ADRC, MDN, UNCIFC, SCRS et Interpol.

Rapport annuel du SCRC de l'an 2000 le crime organisé au Canada

www.cisc.gc.ca/Cisc2000/fr/paged/acceuil2000.html

L'initiative contre le crime organisé de la GRC

www.rcmp-grc.gc.ca/html/organized-crime_f.htm

4. Résultat escompté : L'amélioration des services de formation supérieure, de recherche et d'information

Pour être en mesure de protéger les Canadiens contre le crime et le désordre avec efficacité, la communauté policière a besoin d'outils et de services de recherche de pointe, de formation opérationnelle spécialisée et d'apprentissage continu en administration et en gestion, à l'échelle nationale.

Stratégies :

Les stratégies du Collège canadien de police englobent les suivantes :

- Acquérir et appliquer de nouvelles connaissances et expertises afin de préparer les policiers à faire face aux nouveaux défis en matière de criminalité.
- Élaborer de nouvelles approches pour répondre aux besoins des cadres policiers qui font face à des changements sociaux et organisationnels.
- Diriger les partenariats avec d'autres écoles de police, collèges et universités, ainsi que d'autres sources d'apprentissage pour la police.
- Élaborer des normes de formation pour la police canadienne, y compris les services de police des Premières nations.
- Élaborer et mettre en oeuvre des systèmes d'information et de formation.
- Adopter de nouvelles méthodes de gestion pour mieux utiliser les fonds limités alloués au Collège et atteindre les objectifs de recouvrement des coûts.

Les stratégies des Opérations techniques englobent les suivantes :

- Faire de la recherche et développer des outils et une expertise technique pour prévenir et faire enquête sur les crimes.

Plans et priorités :

Au CCP :

- Poursuivre la conclusion de partenariats avec le secteur privé, d'autres établissements de formation policière et les universités.
- Poursuivre la refonte des cours de techniques d'enquête pour assurer l'intégration opportune des questions et des éléments liés au crime organisé.

- Élargir la formation sur la haute technologie et la criminalité technologique pour suivre l'évolution des tendances en la matière.
- Intégrer les nouvelles technologies de l'information aux programmes d'apprentissage actuels et aux nouveaux cours à distance, et recourir davantage aux méthodes électroniques de prestation et de gestion des cours.
- Engager un gestionnaire administratif pour obtenir des connaissances d'expert en comptabilité et adopter des approches fondées sur les meilleures pratiques.

Aux Opérations techniques :

- Examiner et accroître les partenariats avec la communauté policière et le secteur privé en vue du développement d'outils et d'expertise techniques.
- Cibler les ressources spécialisées pour les projets de recherche et de développement selon les besoins des clients.
- Développer une expertise technique dans les domaines de la criminalité technologique et de l'établissement de profils criminels et géographiques.
- Remplacer les systèmes technologiques désuets.

Indicateurs de rendement :

Au CCP :

- Les tendances dans les demandes des clients et leur satisfaction exprimée dans les sondages.
- L'accroissement de l'efficacité opérationnelle et de l'expertise des policiers affectés au crime organisé et aux enquêtes sur les crimes commis dans le cyberspace.
- L'amélioration des compétences des gestionnaires et des cadres policiers.
- L'accessibilité accrue aux connaissances et au matériel de référence.
- L'amélioration de la coopération avec d'autres établissements de formation policière afin d'éliminer le dédoublement des services.

- L'amélioration de la qualité des services d'apprentissage et l'accroissement du nombre d'élèves formés.
- La réduction des coûts moyens de la formation des élèves et l'élimination des manques à gagner au chapitre du recouvrement des coûts, dont l'objectif est 3,5 millions de dollars.

Aux Opérations techniques :

- Les partenariats avec le secteur privé et la communauté d'application de la loi dans le développement d'outils et d'expertise techniques.
- La satisfaction des clients à l'égard du développement des outils et de l'expertise technique.

Partenaires :

Écoles de police, principaux services de police, collèges communautaires, associations de chefs de police, fournisseurs de services du secteur privé, organismes internationaux d'application de la loi, SGC et autres ministères et organismes fédéraux.

Services de maintien de la paix

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

SERVICES DE MAINTIEN DE LA PAIX	Dépenses prévues 2000-2001*	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses de programme (en millions de dollars)	0.0	0.0	0.0	0.0
ETP régis par la GRC	0	0	0	0
ETP régis par le LEFP	0	0	0	0

Nota : Bien qu'il y ait des coûts de programme imputés à ce secteur d'activité, ceux-ci sont remboursés par l'ACDI en vertu d'une entente.



OBJECTIF DE LA GRC

*La sécurité des foyers
et des collectivités*

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

*Des services de police canadiens
aux activités internationales
de maintien de la paix*



B. Objectif du secteur d'activité

Les Services de maintien de la paix gèrent la participation efficace et en temps opportun de la police canadienne aux activités internationales de maintien de la paix. Ces services sont offerts conformément à la politique étrangère du Canada contre recouvrement intégral des coûts, en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

Gouvernement en direct

Le secteur d'activité des Services de maintien de la paix propose la création d'un *répertoire de ressources humaines*. Dans ce répertoire et la documentation connexe, on trouverait le nom, le lieu d'affectation et les coordonnées des policiers canadiens qui ont une expérience récente des missions à l'étranger et qui se portent volontaires pour participer à des rencontres, à des discussions ou à des exposés publics sur leur expérience et le rôle du Canada dans les missions internationales de maintien de la paix. Des services de police partenaires seraient invités à participer à ces initiatives. Cette proposition est en voie d'élaboration.

Initiative d'amélioration des services

Les Services de maintien de la paix sont déterminés à améliorer la qualité des services offerts aux citoyens en collaboration avec les ministères et organismes partenaires. Un outil de recherche visant à évaluer la satisfaction des clients et à établir des données repères sera élaboré afin de sonder les partenaires et les clients.

Ce secteur d'activité veillera à ce que la méthode d'évaluation de la satisfaction des clients et de la qualité de la prestation des services soit conforme à l'approche de pointage équilibré en voie d'élaboration.

C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, plans et priorités des Services de maintien de la paix

1. Résultat escompté : L'offre de services de police canadien opportuns et rentables à l'appui des missions de maintien de la paix

Les conflits internes pour lesquels la communauté internationale sollicite la participation du Canada aux missions de police canadien nécessitent la sélection, la formation et la gestion de policiers canadiens qui possèdent les connaissances, les aptitudes et le profil linguistique nécessaires en temps opportun et de façon rentable.

Stratégies :

- Prévoir les missions éventuelles de maintien de la paix.
- Maintenir un bassin de personnel qualifié pouvant être affecté rapidement.
- Allouer des ressources suffisantes pour la gestion efficace du programme.

Plans et priorités :

- Améliorer l'information fournie aux Canadiens et aux organismes partenaires sur les activités et les besoins en ressources humaines du personnel d'application de la loi qui participe aux opérations de paix par la mise en oeuvre d'une stratégie nationale de communication et de commercialisation.
- Examiner le problème du renforcement des capacités par le raffermissement de la coopération avec les partenaires.
- Améliorer le délai de réaction suivant l'acceptation par le Canada d'une mission de police par la mise sur pied d'une équipe pouvant être affectée rapidement.

Indicateurs de rendement :

- L'affectation rapide du nombre convenu de policiers pour la durée de l'engagement du Canada à l'appui du mandat de chaque mission.

- La satisfaction à l'égard de la gestion par la GRC du programme canadien de consolidation de la paix exprimée par l'autorité internationale chargée de chaque mission et par les partenaires canadiens clés en matière de consolidation de la paix.

Partenaires :

SGC, MAECI, ACDI, MDN, Nations Unies, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, services de police canadiens participants.

Maintien de la paix

www.rcmp-grc.gc.ca/peacekeeping/index_f.htm

2. Résultat escompté : Le rehaussement de la qualité des services offerts par les policiers canadiens à l'appui des missions internationales de maintien de la paix

En améliorant la qualité des services assurés par les policiers canadiens à l'étranger, on augmente la possibilité de retour à la normale dans les pays déchirés par la guerre et on fait la promotion de la plateforme de la sécurité humaine.

Stratégies :

- Choisir et affecter des policiers canadiens et autre personnel hautement qualifiés, expérimentés et tournés vers la qualité des services.
- Fournir une formation adéquate avant l'affectation.

Plans et Priorités :

- Améliorer continuellement la qualité des services par des évaluations du programme.

Indicateurs de rendement :

- La participation continue de la GRC aux missions internationales.

Partenaires :

SGC, MAECI, ACDI, MDN, Nations Unies, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, services de police canadiens participants.

3. Résultat escompté : Le rehaussement de la réputation internationale du Canada

En raison de la grande visibilité des missions de maintien de la paix, la participation du Canada est suivie de près par les médias et la communauté internationale.

Stratégies :

- Renforcer le nouveau rôle de chef de file par des possibilités de formation et d'apprentissage et de perfectionnement continu.

Plans et Priorités :

- Renforcer le nouveau rôle de chef de file par des possibilités de formation et d'apprentissage et de perfectionnement continu.
- Mettre en oeuvre une approche stratégique de la désignation et de la formation des cadres policiers canadiens en vue de leur futur rôle de leader dans des missions internationales de maintien de la paix.

- Faire fond sur les réussites des programmes canadiens de formation et de soutien dans les Balkans pour aider la population locale à se relever de la guerre qui a dévasté la région au cours de la dernière décennie.

Indicateurs de rendement :

- La participation continue de la GRC aux missions internationales de maintien de la paix.
- Le leadership de la GRC concernant les services de police à l'appui des missions de consolidation de la paix.

Partenaires :

SGC, MAECI, ACDI, MDN, Nations Unies, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, services de police canadiens participants.

Services de protection

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

SERVICES DE PROTECTION	Dépenses prévues 2000-2001*	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses de programme (en million de dollars)	0,0	106,9	96,1	96,1
ETP régis par la GRC	0	566	566	566
ETP régis par le LEFP	0	24	24	24

*Ce montant reflète les prévisions les plus justes des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

B. Objectif du secteur d'activité



OBJECTIF DE LA GRC

La sécurité des foyers et des collectivités

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

La protection des dignitaires canadiens et étrangers



L'objectif des Services de protection est d'assurer la sécurité des dignitaires canadiens et étrangers et de leur résidence officielle, ainsi que des personnes jouissant d'une protection internationale en visite au Canada, par la prestation de services opportuns par des membres hautement compétents utilisant des outils technologiques de pointe.

La prestation des services de protection présente certains défis. En effet, par sa nature même, la police de protection est principalement réactive, ce qui contribue au coût élevé des activités. Elle est exposée au terrorisme politique, au crime organisé et à la nouvelle tendance que constitue la désobéissance civile. S'ajoutent à ces facteurs de coûts, le caractère imprévisible des déplacements au pays et à l'étranger des personnalités canadiennes, les visites au Canada de dignitaires étrangers, les événements majeurs tenus au Canada et les événements d'envergure internationale qui ont des répercussions au Canada.

Initiative d'amélioration des services

Les Services de protection sont déterminés à améliorer la qualité des services fournis indirectement aux Canadiens par la protection des dignitaires canadiens et étrangers, ainsi que des personnes jouissant d'une protection internationale en visite au pays. Ils entendent étudier des moyens de recueillir des renseignements pertinents pour évaluer la satisfaction des clients.

Ce secteur d'activité veillera à ce que la méthode d'évaluation de la satisfaction des clients et de la qualité de la prestation des services soit conforme à l'approche de pointage équilibré en voie d'élaboration.

C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, plans et priorités des Services de protection

1. Résultat escompté : La protection efficace des personnes, et des lieux désignés lors d'événements déterminés

Les dignitaires canadiens et étrangers sont des cibles potentielles de violence à des fins politiques, criminelles ou personnelles, et sont dans la mire du crime organisé. Parmi ces dignitaires, on compte la Gouverneure générale, le Premier ministre, certains hauts fonctionnaires canadiens, des diplomates étrangers habitant au Canada, des personnes jouissant d'une protection internationale en visite au pays ainsi que d'autres personnes désignées par le Solliciteur général du Canada.

Stratégie :

Fournir aux dignitaires canadiens et étrangers des services de sécurité et de protection.

Plans et priorités :

Le Canada est l'hôte d'une foule d'événements internationaux pour lesquels la GRC doit assurer la sécurité des sites et des participants. Voici quelques-uns des événements à venir.

L'année fiscale 2001-2002 :

- Le troisième Sommet des Amériques.
- La conférence panaméricaine des ministres du Travail de l'Organisation des Amériques.
- Le Sommet du G-8.
- La visite de la Reine.
- La visite du pape Jean-Paul II.

L'année fiscale 2002-2003 :

- Visite au Canada du président des États-Unis.

Les plans et priorités englobent ce qui suit :

- Trouver des solutions au problème de la hausse constante des coûts des services de protection assurés à l'occasion des rencontres internationales.
- Suivre de près les coûts des services de protection pour veiller à la responsabilisation et à l'utilisation optimale des fonds.

- Peaufiner les indicateurs de rendement.

Indicateurs de rendement :

- Le déroulement sans incident des visites et événements.
- La satisfaction des clients.

Partenaires :

BCP, SGC, MAECI, Patrimoine canadien, SCRS, Commission de la capitale nationale, autres ministères fédéraux et services de police locaux.

Structure organisationnelle

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	Dépenses prévues 2000-2001*	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses de programme (en millions de dollars)	258,4	228,2	226,2	225,7
ETP régis par la GRC	1 102	1 127	1 127	1 127
ETP régis par la LEFP	1 491	1 510	1 510	1 510

*Ce montant reflète les prévisions les plus justes des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.



OBJECTIF DE LA GRC

*La sécurité des foyers
et des collectivités*

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

*La gestion saine et efficace de
l'organisation*



B. Objectif du secteur d'activité

Le secteur d'activité de la Structure organisationnelle appui la gestion interne de l'organisation.

La *Gestion des ressources humaines* assure une fonction décisionnelle administrative interne pour les trois catégories d'employés en ce qui a trait au design organisationnel et à l'évaluation des emplois, au recrutement et aux affectations, à l'apprentissage et au perfectionnement professionnel, à la gestion de la diversité, à la rémunération et aux avantages sociaux, aux services de santé, aux relations gestionnaires-employés, ainsi qu'au mieux-être des employés et à la gestion du rendement organisationnel. En partenariat avec les secteurs d'activité de la GRC, elle veille à la prestation de soutien, services et systèmes stratégiques, axés sur les clients, les activités et les résultats.

La *Gestion générale et le Contrôle* met en oeuvre des politiques fonctionnelles et des systèmes, et offre des services et des conseils pour garantir la viabilité et la stabilité financières de la GRC, ainsi que la saine gestion de toutes les ressources de la GRC dans les secteurs de la gestion des finances, des biens immobiliers, du matériel, des contrats et des approvisionnements, ainsi que de la vérification et de l'évaluation. Elle assure la mise en oeuvre stratégique et pratique, à l'échelle régionale et nationale, de la fonction de contrôleur moderne et de la Stratégie d'information financière, deux initiatives gouvernementales à long terme de grande envergure destinées à améliorer le processus décisionnel, le rendement organisationnel et la responsabilisation à l'égard des résultats.

L'*Orientation stratégique* élabore et met en oeuvre la politique et le cadre de planification de la GRC, en plus de fournir soutien et conseils aux gestionnaires supérieurs par le biais d'un cadre stratégique. Elle assure une fonction de recherche et d'élaboration de politiques visant à améliorer la contribution de la GRC aux nouvelles politiques; une fonction d'analyse de l'environnement permettant de cerner les menaces et les possibilités émergentes; ainsi qu'une fonction de stratégie organisationnelle permettant de définir des interventions organisationnelles alternatives pour surmonter les nouveaux défis.

L'*Orientation stratégique* favorise la formation d'alliances stratégiques avec des ministères et des organisations orientées vers les programmes, ce qui comprend les communications internes et externes, le parrainage, la liaison et les éléments des relations publiques essentiels à l'élaboration, à la communication et à la réalisation du cadre stratégique de la GRC. Elle assure en outre le soutien de l'État-major supérieur (EMS) et de son processus décisionnel interne.

La *Stratégie organisationnelle*, qui fait partie de l'*Orientation stratégique*, assure la planification, l'élaboration et la recommandation d'interventions organisationnelles stratégiques face aux changements qui se produisent au Canada et à l'étranger et qui peuvent avoir des répercussions sur l'application de la loi ou la GRC.

Les *Services d'état-major* assurent la liaison principale et la communication avec le personnel du Solliciteur général et les responsables du ministère pour tout ce qui concerne la GRC.

Gouvernement en direct

Le secteur d'activité de la Structure organisationnelle a présenté deux propositions dans le cadre de cette initiative.

Le projet intitulé *centre d'information publique et présence de l'organisation sur Internet* vise à intégrer les systèmes de renseignements par téléphone, par télécopieur et par Internet à l'intention du public pour assurer l'acheminement efficace des demandes au besoin.

La *présence de l'organisation sur Internet* permettrait de coordonner et d'intégrer les processus Internet de la GRC.

Initiative d'amélioration des services

Le secteur d'activité de la Structure organisationnelle reconnaît l'importance d'améliorer continuellement la qualité des services offerts par la GRC aux Canadiens.

Pour réaliser cet engagement, nous mettons en oeuvre un cadre de gestion du rendement fondé sur l'approche de pointage équilibré, qui reconnaît que la satisfaction des clients est essentielle à la qualité des services dans une organisation stratégique axée sur les résultats.

C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, plans et priorités de la Structure organisationnelle

1. Résultat escompté : L'intégration des politiques, des priorités et des plans stratégiques

La GRC développe continuellement ses capacités de planification afin de se doter d'une solide orientation stratégique et de veiller à ce que cette activité soit intégrée à tous les niveaux et conforme aux principes de gestion modernes.

Stratégies :

- Miser sur les discussions de l'Équipe de gestion supérieure au niveau stratégique.
- Améliorer les liens internes et externes pour l'élaboration des politiques et la planification.

Plans et priorités :

- Refondre la structure et l'approche de gestion de l'État-major supérieur pour rendre le processus décisionnel plus stratégique et efficace et conforme au programme stratégique de la GRC, en élaborant une structure de sous-comités fondée sur un axe fonctionnel, mais fonctionnant selon un axe horizontal.
- Renforcer la capacité stratégique de la GRC par le raffermissement des liens au sein de la communauté des politiques fédérales, améliorer la gestion interne de la GRC relativement aux mémoires au Cabinet, et déterminer les possibilités de participation aux forums sur les politiques externes.
- Préciser la planification stratégique par l'amélioration des analyses de l'environnement et l'orientation des discussions de l'Équipe de gestion supérieur sur l'élaboration d'un programme stratégique à long terme pour guider la prise de décisions, l'affectation des ressources et la planification des activités dans toute l'organisation.
- Faire en sorte que la planification à l'échelle de l'organisation (ressources humaines, opérations, finances, investissements de capitaux et activités) est intégrée et appuie l'ensemble du programme stratégique de la GRC.

➤ Accroître le soutien par les employés, les médias et le gouvernement à l'égard des politiques, des priorités et des plans de la GRC par l'élaboration d'une stratégie de communication interne/externe exhaustive.

➤ Poursuivre l'adoption de principes de gestion modernes et examiner les lacunes relevées durant l'évaluation de la capacité de gestion de la GRC dans le cadre de la modernisation de la fonction de contrôleur.

Indicateurs de rendement :

- La rétroaction de l'État-major supérieur et des gestionnaires supérieurs de la GRC sur la qualité des présentations et des discussions menées par les cadres.
- La qualité de la réaction ou de la participation de la GRC face aux nouvelles initiatives stratégiques; la fréquence de l'élaboration d'initiatives stratégiques tenant compte de toutes les répercussions possibles sur l'application de la loi; la rétroaction du ministre du Solliciteur général et d'autres ministères et organismes centraux fédéraux sur la qualité de l'apport de la GRC face aux questions stratégiques émergentes; la qualité des relations de travail de la GRC au sein de la communauté des politiques.
- L'efficacité de l'intervention face aux tendances environnementales.
- L'appui accordé par les employés, le public, les médias et le gouvernement aux politiques, priorités et plans de la GRC.

Partenaires :

SGC et autres ministères provinciaux et fédéraux; organismes centraux, organismes d'application de la loi au Canada et à l'étranger, autres organisations dont les programmes, politiques et recherches ont des répercussions possibles sur l'application de la loi.

2. Résultat escompté : Une organisation efficace appuyée par des initiatives et des services efficaces et novateurs

La Structure organisationnelle continuera d'appuyer l'adoption de pratiques modernes de gestion dans l'ensemble de l'organisation afin d'améliorer l'efficacité des opérations et des fonctions de soutien de la GRC.

Stratégies :

- Adopter les principes de la gestion moderne à titre d'organisme pilote dans le cadre de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur du Conseil du Trésor, tout en assurant un lien solide avec le cadre stratégique de la GRC.
- Élaborer des stratégies de gestion permettant d'aborder les problèmes relevés lors de l'examen des ressources et de la gestion de la GRC, de l'évaluation de la capacité de gestion dans le cadre de la modernisation de la fonction de contrôleur, et du forum annuel de planification stratégique.

Plans et priorités :

- Améliorer les capacités actuelles de leadership et aborder les exigences en matière de compétences afin de suivre l'évolution des besoins de l'organisation, p. ex. la gestion des personnes et la fonction de contrôleur moderne. On mettra la priorité sur la reconnaissance et la formation de la prochaine génération de dirigeants de la GRC.
- Déterminer et élaborer de nouveaux parcours de carrière pour permettre à l'organisation d'attirer, de recruter et de conserver des candidats compétents dans des domaines hautement spécialisés. Notre stratégie d'apprentissage visera à combler les besoins clés en matière de compétence et à réduire les écarts de rendement dans chaque secteur d'activité. On mettra la priorité sur la mise sur pied de services intégrés d'orientation professionnelle, ainsi que sur l'élaboration de programmes de soutien, d'outils de planification de carrière et de ressources à l'intention des employés, de manière à harmoniser les besoins des employés et ceux de l'organisation.

- Repenser et rationaliser les processus administratifs des ressources humaines pour tirer pleinement profit des technologies PeopleSoft et Web. L'élaboration d'une approche technoabilité fondée sur les compétences pour la gestion du personnel profitera grandement à la planification, au perfectionnement et à la gestion du rendement de nos ressources humaines. On mettra la priorité sur le transfert des services de RH, les capacités d'apprentissage en ligne et les délais de satisfaction aux exigences de rendement par les secteurs d'activité.
- Poursuivre les efforts visant à attirer et à former près de 1200 cadets par année pour les prochaines années. L'intensification du recrutement misera notamment sur le recrutement latéral et le réengagement d'anciens membres. Des systèmes seront mis en oeuvre pour prévoir la disponibilité et la mobilité des ressources humaines, ainsi que pour améliorer les stratégies et pratiques actuelles de répartition des ressources.
- Examiner les questions de mieux-être au travail relevées dans le sondage des fonctionnaires fédéraux et celui sur le mieux-être de la GRC. On continuera de prêter attention aux inéquités parmi les trois catégories d'employés en vue d'améliorer les possibilités d'avancement et le milieu de travail pour chacune (m.r., m.c. et e.f.p.). L'une des priorités des RH cette année sera d'aborder la question des catégories d'employés et de présenter une analyse de rentabilisation proposant une catégorie unique d'employés civils.
- Améliorer la gestion financière par l'adoption de meilleures méthodes de gestion et de prévision des recettes, l'accroissement du soutien technologique, la mise en oeuvre de la Stratégie d'information financière d'ici le 1^{er} avril 2001, la professionnalisation de séries de compétences dans tout le secteur d'activité, la budgétisation par secteur d'activité et la mise en oeuvre d'une fonction d'examen critique plus efficace pour analyser les écarts entre les prévisions budgétaires et les dépenses.

- Améliorer les capacités de passation de marché, d'acquisition et de matériel en effectuant des examens antérieurs et postérieurs aux marchés plus poussés, une définition plus nette des responsables et des responsabilités en matière de marchés, la mise en oeuvre d'un cadre et d'une nouvelle politique sur l'élimination des actifs du gouvernement, la normalisation de nouveaux accessoires de véhicules de police pour accroître l'uniformité et l'efficacité, et les acquisitions électroniques.
- Réaliser un examen exhaustif du programme de commandites de la GRC pour s'assurer que les commandites et les partenariats appuient les priorités de la GRC, sont conformes aux directives du gouvernement fédéral et sont continuellement dans l'intérêt du public.
- Réaliser un examen exhaustif de l'actif, des politiques et modalités en matière de propriété intellectuelle de la GRC pour assurer l'utilisation optimale des actifs de la GRC à l'appui des priorités et objectifs globaux de la GRC et du gouvernement.
- Élaborer, puis mettre en oeuvre d'autres stratégies de gestion mentionnées dans le cycle annuel de planification stratégique pour appuyer le programme stratégique de la GRC.
- Poursuivre les efforts visant à trouver des secteurs propices à la diversification des modes d'exécution (DME). Plusieurs examens seront terminés durant la période de planification 2001-2002, notamment ceux concernant le Service des laboratoires judiciaires, l'Informatique et les Opérations techniques. Une trousse d'information sur la DME est en voie de révision afin d'orienter les examens et de refléter la nouvelle politique et orientation du gouvernement. On y trouvera des renseignements sur le cadre de travail et les principes de la DME à la GRC, un modèle d'analyse de rentabilisation ainsi que des critères post-évaluation et de suivi.
- Poursuivre les efforts visant à assurer la saine gestion des ressources par le partage des coûts, les ententes de service, les partenariats, les alliances avec l'industrie, la co-occupation, le partage des infrastructures et le partage des coûts de transport (carburant et appareils).

Indicateurs de rendement :

- La qualité du leadership à la GRC révélée par les évaluations du rendement.
- La rétroaction fournie par les secteurs d'activités de la GRC et les organismes centraux sur la capacité de l'organisation à combler les lacunes de compétences, à attirer, à recruter et à retenir des employés possédant les compétences recherchées et la souplesse des systèmes et programmes de RH.
- La rétroaction fournie par les employés sur la réaction de l'organisation face aux questions et aux préoccupations sur le mieux-être au travail.
- L'atteinte des objectifs de mise en oeuvre des améliorations aux systèmes d'information financière, à la budgétisation, aux prévisions et à la passation de marchés.
- L'harmonisation intégrale du programme de commandites et de partenariats, le soutien accordé aux programmes par les médias, le public, les employés, les organismes centraux et les clients.
- La saine gestion des actifs et des recettes en matière de propriété intellectuelle; la rétroaction des organismes centraux.

Partners:

SGC, organismes centraux, consultants du secteur privé, autres ministères et organismes pouvant avoir de meilleures pratiques.



Section IV
Initiatives Conjointes

Initiatives conjointes

1. Initiatives horizontales

Modernisation de la fonction de contrôleur

La modernisation de la fonction de contrôleur est une initiative pangouvernementale confiée au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et inspirée du rapport du Comité d'examen indépendant intitulé *La modernisation de la fonction de contrôleur dans l'administration fédérale du Canada*. Il s'agit essentiellement d'une réforme fondée sur la saine gestion des ressources, la prise de décisions efficaces et les rapports sur les résultats. Elle nécessite le passage d'une mentalité de contrôle et d'observation à une mentalité de résultats et de valeurs. Moderniser la fonction de contrôleur signifie élargir le souci principalement financier à une perspective de gestion plus large.

Le Bureau de la modernisation de la fonction de contrôleur est entré en activité au printemps 2000. Depuis, une équipe solide et polyvalente recevant le plein appui des dirigeants supérieurs de la GRC s'est mise rapidement au travail, ce qui témoigne de l'engagement et de l'intérêt démontrés par la Gendarmerie à l'égard de cette initiative. En 2001-2002, le Bureau aura pour tâche principale d'assurer activement le suivi du plan d'amélioration de la gestion de la GRC et de présenter des rapports réguliers à l'État-major supérieur.

En août 2000, la GRC a parachevé une évaluation de base de ses processus et pratiques de gestion, s'inspirant de l'évaluation de la capacité de gestion réalisée par la firme KPMG, un outil d'autodiagnostic fondé sur des entrevues de gestionnaires et d'intervenants.

La GRC est consciente de la demande croissante à l'égard de l'optimisation des ressources. La fonction de contrôleur moderne, à l'instar de la SIF, lui permettra de progresser vers son but ultime, soit celui d'être davantage comptable devant les Canadiens.

L'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur est étroitement liée au cadre stratégique de la GRC.

Plans et priorités :

- Poursuivre les exposés sur les plans d'amélioration de la gestion et les progrès de la mise en oeuvre présentés aux principaux partenaires et aux ministères pilotes.
- Tenir à jour le site intranet la GRC sur l'évaluation de la capacité de gestion et y verser le plan d'amélioration de la gestion et les rapports sur les progrès. Suivant le lancement du site Internet, un site Web sur la modernisation de la fonction de contrôleur à la GRC sera créé et englobera des renseignements sur les progrès réalisés en la matière, les possibilités de formation et les meilleures pratiques adoptées.
- Intégrer les compétences relatives à la fonction de contrôleur moderne aux compétences fondamentales de la GRC et les harmoniser avec celles de la fonction publique.
- Parachever l'évaluation de base des capacités de la GRC en matière de ressources humaines afin de déterminer les secteurs où des rajustements s'imposent et les possibilités d'amélioration prioritaires. Élaborer un plan de travail appuyant la création d'un cadre de contrôle de gestion et d'un cadre de gestion des risques complémentaire pour la GRC. Cette structure de gestion, combinée aux travaux en cours sur les pratiques comptables, formera l'essentiel de l'engagement de la GRC envers les ministères pilotes visant à faire la preuve d'une gestion et d'une responsabilisation solides, les secteurs de résultats clés du plan de modernisation.
- Continuer d'offrir des cours sur la modernisation de la fonction de contrôleur à ceux qui la gèrent et la mettent en oeuvre. Il s'agit entre autres de cours de base adaptés à l'auditoire de la GRC; de modules sur la SIF à l'intention des gestionnaires opérationnels; d'outils Web d'évaluation adaptés et de programmes de perfectionnement continu en partenariat avec des institutions d'enseignement post-secondaire. Ces possibilités de formation seront offertes aux gestionnaires de tous les niveaux de l'organisation dans le but de combler les lacunes de compétence et de fournir des outils et des techniques avancés de gestion.

En tant qu'organisme pilote, la GRC a l'occasion d'étudier en profondeur ses pratiques de gestion et leurs liens avec ses opérations. Elle a également l'opportunité de mettre à l'essai des solutions alternatives dans un environnement pilote. Autre avantage de ce projet, la GRC se joint à d'autres organismes et ministères fédéraux dans un rôle de collaboration accrue. Ses hauts gestionnaires siègent à trois comités du SCT, soit le Groupe de travail sur la modernisation, le Conseil de la fonction de contrôleur et le Groupe de travail du directeur général. Ces rencontres aident non seulement les ministères participants à mettre en commun de l'information dans un même but, mais aussi à l'orientation générale de l'initiative par le SCT. La GRC est ainsi en mesure de forger des liens solides avec ses partenaires fédéraux et de démontrer son engagement à l'égard de l'excellence de la gestion envers les communautés et les partenaires externes.

Stratégie de développement durable

La GRC a terminé sa deuxième stratégie de développement durable (SDD), se fondant sur une évaluation de la stratégie initiale déposée en 1997. Les constatations de cette évaluation ont été abordées dans la SDD de 2000. Tenant compte des recommandations formulées par le Commissaire à l'environnement et au développement durable ainsi que des leçons apprises, la nouvelle stratégie porte sur la prévention de la pollution, la conservation des ressources naturelles et l'établissement d'objectifs réalistes. Elle aborde également la question des consultations élargies ainsi que les aspects sociaux liés aux opérations de la GRC.

La GRC utilise un cadre universel d'évaluation du rendement comme complément à ses rapports au gouvernement et à la mise en oeuvre de la SDD.

La recommandation du vérificateur général selon laquelle des objectifs devraient être fixés pour chaque secteur prioritaire a été intégrée à la SDD de 2000. Pour établir ces objectifs, on a procédé à une consultation interne à l'échelle de l'organisation. De plus, des délais précis ont été assortis aux objectifs.

La GRC fait partie des onze principaux ministères qui participent à l'initiative « De l'ordre dans la grande maison fédérale ». À ce titre, elle entend satisfaire entièrement à l'engagement visant à réduire l'émission des gaz à effet de serre. La SDD est harmonisée aux objectifs de cette initiative en ce qui a trait à l'établissement des objectifs et à la présentation des rapports.

Plans et priorités :

► Poursuivre l'établissement d'objectifs nationaux dans chaque région pour appuyer les plans d'action environnementaux (PAE). Ces derniers visent les principaux immeubles de la GRC dans le but d'optimiser les ressources et de mettre à profit toutes les possibilités existantes aux fins de la durabilité. On mettra également l'accent sur la formation, la sensibilisation et la communication pour appuyer la mise en oeuvre de la SDD.

► Évaluer et adapter le Système de gestion de l'environnement (SGE) pour assurer la continuité des programmes. Le SGE repose sur les principes et éléments clés de la norme ISO 14001. La prochaine étape de l'élaboration de ce système consistera en la mise au point d'une composante régionale à compter de l'exercice 2001-2002. Un système de base de données permettant la gestion intégrée des données environnementales devrait être fonctionnel en 2001. La GRC travaille actuellement en partenariat avec RNCan afin d'élaborer un système de rapports électroniques sur la SDD. En outre, pour améliorer la mise à exécution de la stratégie, la GRC élaborera un programme de vérification environnementale; la première vérification aura lieu en 2001.

La SDD de la GRC sera harmonisée aux principes de la fonction de contrôleur moderne et axée sur le leadership, la responsabilisation et la gérance à l'appui d'un cadre de gestion favorisant la prise de décisions efficaces en ce qui a trait aux programmes et services visés. La GRC entend établir un centre de décision pour les programmes et les politiques concernant la SDD et appuyer son élaboration et sa mise en oeuvre, ainsi que les rapports connexes.

L'orientation stratégique de la SDD englobera tous les secteurs d'activité de la GRC et exigera des évaluations environnementales des politiques, modalités administratives et opérations de l'organisation dans le but de maximiser l'efficacité des objectifs environnementaux et ceux de la SDD.

Gouvernement en direct (GED)

Dans le Discours du Trône, le gouvernement a pris l'engagement suivant :

« D'ici 2004, nous voulons être connus dans le monde entier comme le gouvernement le mieux branché avec ses citoyens. Les Canadiens auront accès à toute l'information et à tous les services gouvernementaux en direct, à l'endroit et au moment qui leur conviennent. »

On cherche ainsi à améliorer continuellement la qualité des échanges entre les Canadiens et le gouvernement en permettant aux citoyens de demander et de recevoir des services et de l'information au moment et à l'endroit où cela convient le mieux pour eux, peu importe la région où ils vivent. Gouvernement en direct facilitera ces échanges en permettant aux citoyens et aux entreprises de trouver ce dont ils ont besoin à partir d'un point d'accès unique où les services et les renseignements seront organisés par thèmes, comme « environnement », ou par genre d'activité, comme « services aux aînés ».

Le Secrétariat du Conseil du Trésor gère l'initiative, qui comporte trois étapes. La première, qui vise à uniformiser la présence du gouvernement sur Internet, devait se terminer en décembre 2000. La deuxième vise à mettre en oeuvre la prestation électronique de programmes et services fédéraux clés. En cours, elle doit se terminer en décembre 2004. La troisième étape, qui est déjà en branle, vise les initiatives intercompétences dans le but d'offrir des services par voie électronique aux provinces, territoires, municipalités, entreprises, organismes de bénévoles et partenaires internationaux, et d'intensifier l'engagement de la population canadienne dans un processus de gérance démocratique. À la GRC, le bureau du DPI est le point central de l'initiative GED, et toutes les divisions et directions y participent.

Plans et priorités :

- Poursuivre l'harmonisation des nombreux sites Web de la Gendarmerie, soit en adoptant les normes et les directives découlant de l'étape I sur le mode de présentation et le contenu.
- Mettre en oeuvre le projet de reconnaissance afin de rationaliser la prestation des services par le biais de formules électroniques.

- Préparer des initiatives supplémentaires pour l'étape II en vue de leur présentation au Conseil du Trésor, et mettre en oeuvre les initiatives approuvées.
- Poursuivre les efforts visant à atteindre les objectifs de l'étape III, lesquels englobent les activités intergouvernementales au sein des groupes intégrés, et établir des liens électroniques avec d'autres services de police et organismes de justice au Canada.
- Continuer d'offrir des renseignements, des formules et des services en ligne. La GRC examinera les technologies en ligne qui lui permettraient d'améliorer ses opérations policières et la prestation des services.

Initiative du secteur bénévole

L'Initiative du secteur bénévole est un partenariat renouvelé entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole qui repose sur une longue histoire de concertation des efforts dans l'atteinte de buts communs. Elle constitue un effort important visant à renforcer les liens entre le gouvernement et les organismes bénévoles (ou la société civile).

Sept *tables conjointes* (formées de représentants du secteur bénévole et du gouvernement) élaborent et mettent en oeuvre des plans de travail détaillés sur des sujets précis : élaboration d'un accord (définir la relation entre le secteur et le gouvernement); cadre réglementaire; amélioration de la structure de soutien; capacité politique gestion et technologie de l'information; communications et sensibilisation du public; coordination.

Plus de 75 000 bénévoles aident à la prestation des programmes et services de la GRC au pays, notamment dans les domaines de la sensibilisation aux drogues, de la recherche et du sauvetage et des services aux victimes. Les bénévoles de la GRC sont donc près de trois fois plus nombreux que les membres de la GRC, ce qui fait de cette dernière un chef de file parmi les ministères et organismes du fédéral dans le recours aux bénévoles. Bien que la GRC fasse principalement appel à des particuliers bénévoles plutôt qu'à des organismes, elle entend maintenir son engagement à l'égard de l'ISB.

Les célébrations entourant l'Année internationale des volontaires (AIV) sont directement liées à l'ISB. L'AIV est une occasion importante pour le gouvernement du Canada de promouvoir le bénévolat en tant que valeur de civisme et de commémorer la contribution des bénévoles à ses programmes ainsi que celle de ses employés dans leur communauté. Elle représente par ailleurs le visage public de l'ISB et les efforts déployés pour raffermir la capacité du secteur de venir en aide aux Canadiens.

Plans et priorités :

► La GRC continuera de participer activement à la table conjointe des initiatives nationales de bénévolat, qui vise à trouver des façons créatrices d'appuyer et de faciliter le bénévolat sur une base permanente.

- La GRC poursuivra sa participation au Comité directeur de la DME concernant l'ISB.
- Poursuivre la collaboration avec le SGC et les organismes partenaires en vue d'aider les organismes du secteur bénévole visés par le porte-feuille à élaborer et à mettre en oeuvre des projets permettant d'accroître leur capacité de participer aux processus décisionnels.
- La GRC agit actuellement comme maître d'oeuvre des propositions du *Programme de parents-secours* et du *Réseau : Interaction pour le règlement des conflits* qui, si elles sont approuvées par les ministres, aideront ces organismes à gérer des projets leur permettant d'atteindre les résultats escomptés.
- La GRC élabore une stratégie et un plan de travail exhaustifs pour commémorer l'AIV (2001) et rendre hommage aux Canadiens qui l'aident à assurer ses programmes ainsi qu'aux employés qui font du bénévolat dans leur communauté.

Stratégie d'information financière

La stratégie d'information financière est une initiative gouvernementale fondée sur la comptabilité d'exercice qui servira à mettre à niveau la comptabilité financière et de gestion dans les ministères et organismes, à compter du 1^{er} avril 2001. L'exercice 2001-2002 sera une année de transition.

La GRC a mis sur pied un secrétariat chargé de coordonner toutes les initiatives de mise en oeuvre de la SIF. Des exigences fondamentales ont été fixées et seront appliquées à compter du 1^{er} avril 2001. On s'affaire actuellement à établir les assises de la SIF à la GRC.

Plans et priorités :

- La mise en oeuvre de la SIF a nécessité l'élaboration de politiques sur les finances, la comptabilité et les systèmes propres à ce milieu. Certaines politiques concernant l'actif immobilisé, les inventaires, les comptes débiteurs et d'autres genres d'actif et de passif ont été élaborées conformément à la comptabilité d'exercice, dans le respect des principes comptables généralement reconnus (PCGR). Des modalités appuyant ces politiques seront élaborées et mises en application.
- La comptabilité des immobilisations est un élément important de la SIF. Le projet de vérification des actifs a permis d'obtenir les soldes d'ouverture utilisés pour la comptabilisation des immobilisations et le calcul de l'amortissement annuel dans les livres financiers. Des modalités précises concernant la tenue à jour de cette information et l'évaluation des inventaires et de la propriété intellectuelle seront élaborées, puis mises en application.
- La procédure de rapprochement utilisée pour vérifier la concordance des renseignements entre les systèmes financiers de l'organisation et les divers systèmes centraux a changé. La GRC a déterminé les exigences de rapprochement en vertu de la SIF et mettra en oeuvre des processus automatisés qui satisferont aux exigences ministérielles et de l'organisme central au cours de l'exercice.
- L'actuel système financier (TEAM) a été modifié pour permettre la comptabilité d'exercice. Avec l'aide de TPSGC, on a intégré des interfaces et la double saisie des transactions comptables afin de se relier aux systèmes de rapports centraux. La GRC produira des états financiers et des rapports au moyen de cette nouvelle méthode de comptabilité.

Les gestionnaires recevront de la formation sur l'utilisation des nouvelles données.

- Le plan comptable de la GRC doit satisfaire aux besoins internes de production de rapports ministériels. Il a été harmonisé à la structure de codage utilisée par les systèmes centraux et sera en usage en 2001-2002.

2. Initiatives collectives

L'attention accrue accordée depuis quelques années aux initiatives collectives et à leurs résultats fait suite à la volonté de plus en plus marquée des Canadiens et des parlementaires de comprendre et d'évaluer la contribution des ministères et organismes, collectivement, à l'atteinte des résultats. Les résultats collectifs s'entendent d'initiatives auxquelles participent plus d'une compétence, organisme, ministère ou partenaire, dans l'atteinte d'un but commun.

Dans ses opérations quotidiennes, la GRC dépend grandement de ses multiples partenaires pour fournir aux Canadiens les meilleurs services qui soient. Elle participe donc à une multitude d'initiatives collectives interministérielles ou multicompetences, et est déterminée à améliorer la qualité de l'information sur son rendement dans l'atteinte des résultats collectifs. Les renseignements suivants constituent un premier pas dans cette direction.

(1) Sous-direction des douanes et de l'accise

Initiative collective	Engagement à l'égard des résultats clés	Partenaires	Fonds alloués par les partenaires (en million de dollars)	Résultats escomptés
Initiative de lutte anticontrebande	Protéger la société canadienne et les secteurs à risques de l'industrie	Princ : SGC GRC ADRC MJ	83,1	*Réduction de la contrebande *Diminution du crime organisé

(2) Sous-direction de la police économique

Initiative collective	Engagement à l'égard des résultats clés	Partenaires	Fonds alloués par les partenaires (en million de dollars)	Résultats escomptés
Fraude par télémarketing	Réduire l'ampleur de la fraude par télémarketing au Canada	Princ. : GRC FBI OPP Industrie Canada Douanes É.-U. Postes É.-U.	0,10 Non disponible Non disponible Non disponible INCONNU Non disponible	*Réduction du nombre de victimes de fraude par télémarketing *Accroissement de la sensibilisation aux risques du télémarketing *Instauration de la confiance à l'égard du commerce électronique

(3) Sous-direction des affaires fédérales et d'immigration

Initiative collective	Engagement à l'égard des résultats clés	Partenaires	Fonds alloués par les partenaires (en million de dollars)	Résultats escomptés
Groupe d'étude sur l'immigration	Prévenir l'entrée au Canada de criminels dangereux.	Princ. : GRC (12 postes désignés à la SDAFI) CIC (6 agents d'immigration) CPCUT (1 policier)	GRC : 1,6	*Accroissement de la confiance à l'égard du système d'immigration *Réduction des possibilités pour les criminels de s'associer au crime organisé

(4) Sous-direction des produits de la criminalité

Initiative collective	Engagement à l'égard des résultats clés	Partenaires	Fonds alloués par les partenaires (en million de dollars)	Résultats escomptés
Initiative intégrée pour le contrôle des produits de la criminalité	Lutter contre le crime organisé par la saisie et la confiscation des biens des groupes criminels en collaboration avec nos clients et partenaires.	Princ. : GRC SGC, MJ, TPSGC DGBIS ADRC (impôt et invest.) Juricomptables, services de police provinciaux et municipaux	42,6	*Saisie et confiscation des biens des groupes et particuliers impliqués dans des activités criminelles, réduisant ainsi l'incitatif au crime et affaiblissant le crime organisé et ses effets néfastes sur la société canadienne

(5) Services d'information et d'identité judiciaire

Initiative collective	Engagement à l'égard des résultats clés	Partenaires	Fonds alloués par les partenaires (en million de dollars)	Résultats escomptés
Programme canadien des armes à feu	Délivrer les permis de possession aux propriétaires d'arme à feu d'ici le 1er janvier 2001; délivrer les permis aux nouveaux propriétaires d'arme à feu et examiner l'admissibilité des détenteurs de permis.	Princ. : MJ GRC, tous les services de police du Canada	400	*Accroissement de la sécurité publique par la délivrance de permis à tous les propriétaires d'arme à feu

(6) Services de police communautaires, contractuels et autochtones

Initiative collective	Engagement à l'égard des résultats clés	Partenaires	Fonds alloués par les partenaires (en million de dollars)	Résultats escomptés
Projet pilote de police de la circulation dans le sud de l'Alberta	Assurer des services de circulation efficaces.	Princ. : GRC ACCP, Transports Canada, OPP, Sûreté du Québec, Université de l'Alberta (ACICR), Mission Possible (Alberta Motor Association) Alberta Health (services régionaux), Alberta Infrastructure	3,5 ETP au coût de 0,79	*Augmentation de la sécurité publique sur les routes du pays par la sensibilisation et l'application de la loi *Réduction des décès et des blessures graves attribuables aux accidents de la route

(7) Services de police communautaires, contractuels et autochtones

Initiative collective	Engagement à l'égard des résultats clés	Partenaires	Fonds alloués par les partenaires (en million de dollars)	Résultats escomptés
Initiative de lutte contre la violence familiale	Réduire la violence familiale au Canada, en particulier celle qui touche les femmes et les enfants. L'Initiative mise sur la promotion de la sensibilisation continue du public sur la violence familiale et les facteurs de risque, ainsi que sur la participation du public à la résolution du problème.	Princ. : Santé Canada Société canadienne d'hypothèques et de logement, MJ, Patrimoine canadien, GRC, STATCAN, Condition féminine Canada, MAINC, DRHC, CIC	7 (la GRC reçoit 0,45 par année)	*Amélioration de l'information et des connaissances pour élaborer des interventions efficaces *Gestion horizontale pour intégrer l'intervention gouvernementale et communautaire face à la violence familiale *Renforcement de la capacité d'intervention des systèmes d'hébergement et de justice pénale face au problème *Collecte de données, recherche et évaluation en vue d'élaborer des interventions efficaces

(8) Maintien de la paix

Initiative collective	Engagement à l'égard des résultats clés	Partenaires	Fonds alloués par les partenaires (en million de dollars)	Résultats escomptés
Mission des Nations Unies au Kosovo	Affecter rapidement et de façon rentable des policiers canadiens aux opérations de paix. Rehausser la réputation internationale du Canada. Améliorer la qualité des services offerts par la police canadien dans les opérations de paix internationales.	Princ. : MAECI/ACDI SGC, Missions de maintien de la paix des NU, 28 services de police canadiens, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	20,3	*Protection et promotion des droits de la personne



Section V

Renseignements financiers

Sommaire des paiements de transfert

(En dollars)	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Subventions				
Services internes				
<input type="checkbox"/> Association des anciens de la GRC	1 900	1 900	1 900	1 900
<input type="checkbox"/> Association internationale des chefs de police	1 900	1 900	1 900	1 900
<input type="checkbox"/> Survivants de membres tués en service	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
(L) Pensions et autres avantages des employés				
(L) Pensions en vertu de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la GRC</i>	30 000 000	28 000 000	28 000 000	28 000 000
(L) Pour compenser les membres de la GRC blessés dans l'exercice de leurs fonctions	9 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
(L) Pensions aux familles des membres de la GRC tués en service	100 000	100 000	100 000	100 000
Total des subventions	40 103 800	40 103 800	40 103 800	40 103 800
Contributions				
Services nationaux de police				
<input type="checkbox"/> Contributions aux candidats de l'extérieur de la GRC qui suivent des cours au Collège canadien de police	386 080	386 080	386 080	386 080
Total des contributions	386 080	386 080	386 080	386 080
Total des subventions et des contributions	40 489 880	40 489 880	40 489 880	40 489 880

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Tableau 5.5

Dans le secteur d'activité Structure organisationnelle, la GRC accorde 40 103 800 \$ en subventions, dont 39 100 000 \$ en subventions législatives.

Deux petites subventions totalisant 3 800 \$ sont versées sous forme de paiement symbolique à l'Association des anciens de la GRC et à l'Association internationale des chefs de police.

Le reste des subventions est versé sous forme de pension à un petit nombre de membres actifs et de retraités, ainsi qu'à leurs survivants, dans des circonstances extraordinaires à savoir : blessures subies dans l'exercice des fonctions, déterminé par Anciens combattants Canada; mort en service et prestation supplémentaire à la pension prévue par la *Loi sur la continuation des pensions de la GRC*, le prédécesseur de la *Loi sur les pensions de retraite de la GRC*.

Le résultat escompté est de voir à ce que les bénéficiaires visés reçoivent une rémunération suffisante pour leur service à la Gendarmerie. En vertu de la *Loi sur la continuation des pensions de la GRC*, une pension continue est versée aux membres qui participaient à une caisse de retraite non contributive; les prestations en vertu de ce régime proviennent d'un crédit législatif. Les membres actifs et les retraités qui ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions, tel que déterminé par une

évaluation, reçoivent des prestations de pension supplémentaires en vertu de la *Loi sur les pensions* administrée par Anciens combattants Canada, qui équivalent à celles versées aux membres actifs et aux retraités des Forces armées canadiennes. On garantit aux familles et aux survivants des membres tués dans l'exercice de leurs fonctions que leur revenu ne sera pas inférieur à ce qu'il aurait été si le membre avait vécu jusqu'à l'âge de la retraite. De plus, on leur verse un supplément à partir du moment où le membre décédé aurait eu l'âge ouvrant droit à pension.

Ces paiements mensuels sont versés aux bénéficiaires en même temps que les prestations de pension versées aux retraités. En soi, ils constituent l'atteinte du résultat escompté, soit la rémunération des bénéficiaires.

Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes	2 424,2
Plus :	
Services reçus sans frais	
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	9,0
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et coûts payés par le SCT	63,0
Contributions au régime d'invalidité des employés fournie par Ressources humaines Canada	0,4
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	0,6
	73,0
	<u>2 497,2</u>
	916,2
Moins : Recettes non disponibles	11,6
Coût net du programme pour 2001-2002 (Total des dépenses prévues)	1 569,4

Source de recettes disponibles et non disponibles

Recettes disponibles

(en millions de dollars)	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
<input type="checkbox"/> Services	886,9	903,6	913,7	923,7
<input type="checkbox"/> Frais de service	7,0	12,6	12,6	7,0
Total des recettes disponibles	893,9	916,2	926,2	930,6

Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
<input type="checkbox"/> Privilèges, licences et permis	5,0	5,0	5,0	5,0
<input type="checkbox"/> Remboursement de dépenses d'années antérieures	0,6	0,6	0,6	0,6
<input type="checkbox"/> Divers	0,1	0,1	0,1	0,1
<input type="checkbox"/> Produit de ventes	1,3	1,3	1,3	1,3
<input type="checkbox"/> Disposition des biens de la Couronne	4,6	4,6	4,6	4,6
Total des recettes non disponibles	11,6	11,6	11,6	11,6
Total des recettes disponibles et non disponibles	905,5	927,8	937,8	942,2

Sommaire des dépenses en immobilisations par programme et par secteur d'activité

Sommaire des dépenses en immobilisations par programme et par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Applications de la loi				
Secteurs d'activité				
<input type="checkbox"/> Services de police fédérale	25,4	27,2	27,1	27,1
<input type="checkbox"/> Services de protection	N/A	0,5	0,5	0,5
<input type="checkbox"/> Services de police contractuelle	65,6	64,9	65,3	65,6
<input type="checkbox"/> Services nationaux de police	52,9	77,4	76,1	97,1
<input type="checkbox"/> Structure organisationnelle	9,8	11,0	11,0	11,0
<input type="checkbox"/> Services de maintien de la paix	0,0	0,0	0,0	0,0
Total pour le ministère	153,7	181,0	180,0	201,3

Liste des grands projets d'immobilisation

(en millions de dollars)	Coût total Actuellement prévu	Dépenses prévues 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins des exercices futurs
A. SERVICES DE POLICE FÉDÉRALE						
1 Détachement de Cornwall ON (ADP)	8,3	0,1	0,6	1,9	5,7	0,0
B. SERVICES DE POLICE CONTRACTUELLE						
1 Prince George, BC - District nord (APP)	7,7	6,3	0,1	0,0	0,0	0,0
2 Saskatoon, SK - Sous - division (AM)	9,9	1,1	5,5	3,3	0,0	0,0
3 Bureau du district sud, Calgary (ADP recherché)	23,0	0,1	1,3	1,1	11,2	9,4
4 QG divisionnaire et Détachement d'Iqaluit (Nunavut) (ADP recherché)	10,3	0,0	0,5	3,7	4,8	1,2
5 Selkirk, MA - Détachement	4,6	0,2	3,0	1,2	0,0	0,0
6 Peace River, AL - Détachement	3,9	0,3	2,8	0,8	0,0	0,0
7 Terre-Neuve - Modernisation du système de télécom (AM)	19,8	0,0	3,8	5,1	5,0	5,9
8 Équipement de télécom, remplacement et amélioration de système (AM)	139,2	0,0	14,2	25,0	25,0	75,0
9 Mise en service du CIIDS (APP)	10,8	0,7	2,7	4,2	3,2	0,0
10 IPIRS	103,2	0,0	3,5	21,4	26,7	51,6
C. SERVICES NATIONAUX DE POLICE						
1 Ottawa (ON) - Laboratoires (completé)	20,5	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0
2 Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID)	9,1	1,5	1,9	1,9	1,9	1,9
3 Identification en temps réel (ITR)	50,0	0,0	0,5	20,0	25,0	4,5
4 Système d'accès régional au système automatisé d'identification dactyloscopique (SARSAID)	3,5	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0
5 Base de données génétique (APP)	41,5	7,8	8,5	8,8	8,2	8,2
6 Système intégré de gestion des laboratoires (SIGL)	6,5	0,1	4,3	1,3	0,4	0,5
7 Établissement des profils de diamants	3,1	0,3	0,8	0,7	0,7	0,6
8 Renouvellement du CIPC	172,7	25,7	21,9	46,3	31,0	47,8
D. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE						
1 Ottawa (ON)-Rénovations à la Direction générale (ADP)	80,0	0,3	2,7	3,5	11,5	60,5
2 Installation de refroidissement centrale, Ottawa (ON) (APP recherché)	4,5	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0
3 Chilliwack (BC)-Centre de services de soutien de la Région du Pacifique	14,5	6,0	6,0	2,4	0,0	0,0
4 QG divisionnaire, Halifax (NS) (ADP)	47,1	0,2	2,2	1,8	6,1	36,5
5 QG divisionnaire, Edmonton (AB) (completé)	42,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6 Champs de tir de 50 mètres aux locaux de la formation centralisée, Regina (SK)	3,7	0,2	1,5	2,0	0,0	0,0
7 Regina (SK)-Installation de locaux de la formation centralisée pour un mess (ADP/APP recherché)	6,4	0,0	0,7	5,6	0,0	0,0
8 QG divisionnaire, Whitehorse (YT) (ADP)	9,7	0,1	0,3	4,0	5,0	0,0
9 Agrandissement du CIPC, Ottawa, ON (ADP recherché)	15,0	0,4	10,9	3,6	0,0	0,0
10 Renouvellement du CIPC 2001, Ottawa, ON.	3,3	0,9	0,1	0,5	0,0	0,0
Autres						
Autres projets d'immobilisations contrôlés dont les coûts se situent entre 400 000\$ et 3 000 000\$	147,2	25,1	24,6	17,3	15,2	45,1

Section VI
Autres renseignements

Personnes-ressources pour obtenir plus de renseignements sur ce rapport :

Renseignements sur le rendement :

Eva Kmiecic, sous-commissaire Téléphone : (613) 993-3540
Orientation stratégique Télécopieur : (613) 993-0309
Gendarmerie royale du Canada
Immeuble de la DG
1200, promenade Vanier, bureau G-303
Ottawa (Ontario) K1A 0R2

Renseignements financiers :

Paul Gauvin, sous-commissaire Téléphone : (613) 993-1712
Gestion générale et Contrôle Télécopieur : (613) 993-3770
Gendarmerie royale du Canada
Immeuble de la DG
1200, promenade Vanier, bureau G-308
Ottawa (Ontario) K1A 0R2

À propos des publications mentionnées dans ce rapport :

Direction des relations publiques et de l'information
Téléphone : (613) 993-1085
Télécopieur : (613) 993-5894

Sites Web suggérés :

GRC : www.grc.ca
Police communautaire - GRC : www.rcmp-ccaps.com
Apprentissage - GRC : www.rcmp-learning.org
Ministère du Solliciteur général du Canada : www.sgc.gc.ca
Secrétariat du Conseil du Trésor : www.tbs-sct.gc.ca

Lois appliquées et ententes relevant de la GRC

La seule loi fédérale dont la GRC assume l'entière responsabilité est la *Loi sur la GRC* et le règlement connexe. La GRC n'assume l'entière responsabilité d'aucune autre loi fédérale. En l'absence de pouvoirs précis d'appliquer une loi fédérale, la *Loi sur la GRC* et le règlement connexe prévoient que les membres de la GRC doivent faire respecter toute loi fédérale.

On peut obtenir la liste des principales lois fédérales appliquées par la GRC à l'adresse suivante :
www.rcmp-grc.gc.ca/fedstats-f.htm

La GRC a conclu plus de 1 100 protocoles d'entente avec des ministères et organismes fédéraux et des sociétés d'État. Ces ententes font état de la nature et de la portée des partenariats établis en vue d'offrir aux Canadiens les services les plus efficaces et efficients qui soient.

On peut obtenir une liste de certains des partenaires avec lesquels la GRC a conclu des ententes officielles à l'adresse suivante :
www.rcmp-grc.gc.ca/mou-f.htm

La GRC a également conclu des ententes officielles avec neuf gouvernements provinciaux (à l'exception du Québec) selon lesquelles elle est le principal service chargé d'enquêter en vertu de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* dans la province.

Index

A

Autochtones, 46
 acronymes, 4
 ADN, 54
 agents de liaison, 40
 armes à feu, 55
 analyse de l'environnement, 23

C

Centre d'information de la police canadienne (CIPC), 55
 Collège canadien de police (CCP), 58
 changements législatifs, 25
 contexte de la planification, 23
 contrebande
 marchandises, 34
 migrants, 35
 crime organisé, 13, 31-40, 57
 criminalité
 crimes contre les biens, 47
 crimes de violences, 43
 criminalité juvénile, 44
 délits économiques, 37
 taux de criminalité global, 47
 haute-technologie, 37, 58

D

déclaration de la direction, 11
 dépenses prévues, 27
 développement durable, 77
 drogues, 36

E

encadrement stratégique, 13, 17
 Énoncé de la vision, 19

F

facteurs d'influence sur la GRC, 23

G

gouvernement en direct, 32, 42, 53, 61, 68, 78

I

initiative de lutte anticontrebande, 34
 initiatives collectives, 81
 initiative sur l'amélioration du service, 32, 42, 53, 61, 65, 68
 initiative sur le service des bénévoles, 79
 initiatives horizontales, 75
 Interpol, 40

J

justice réparatrice, 25, 43-44, 46

L

Loi appliquées et ententes, 94
 Loi sur la GRC, 19

M

mandat, 19
 message du Commissaire, 13
 message du Ministre, 9
 mission, 19
 modernisation de la fonction de contrôleur, 75

O

objectives du programme, 22
 opérations techniques, 58
 orientation stratégique, 67

P

partenaires, 31-71
 personnes-ressources, 93
 plaintes, public, 48
 plans et priorités, 31-71
 police communautaire, 20
 principaux engagements en matière de résultats, 30
 priorités, de la GRC, 13, 17, 22
 priorités stratégique, 13
 produits de la criminalité, 33

R

renseignements criminels, 39, 57
 renseignements financiers, 86
 responsabilisation, 19
 ressources humaines, 20, 67, 70
 résultats escomptés
 Services de maintien de la paix, 61-63
 Services de police contractuelle, 41-49
 Services de police de protection, 65-66
 Services de police fédérale, 31-40
 Services nationaux de police, 51-59
 Structure organisationnelle, 67-71

S

satisfaction des clients, 49
 secteurs de service, 21
 secteurs d'activité
 description, 20
 Services de maintien de la paix, 61-63
 Services de police contractuelle, 41-49
 Services de police de protection, 65-66
 Services de police fédérale, 31-40
 Services nationaux de police, 51-59
 Structure organisationnelle, 67-71
 tableau, 21
 sécurité routière, 48

Services canadien de renseignements
 criminels, 57
Services de maintien de la paix, 61-63
Services de police contractuelle, 20, 41-49
Services de police fédérale, 20, 31-40
Services des laboratoires judiciaires, 54
Services nationaux de police, 20, 51-59
sites Web, 23, 32, 39, 44, 46, 51, 54, 55, 57,
 62, 93-94
stratégie d'information financière, 80
structure de planification,
 de rapport et des responsabilisation, 17, 22
structure organisationnelle, 9

T

tableau des principaux engagements en matière
 de résultats, 30
tableaux financiers, 27, 31, 41, 51, 61, 65, 67,
 86-89